

AGRA**PRESSSE**

Semaine du 19 janvier 2024 • n° 3922

CETTE SEMAINE

**À La Réunion,
le cyclone Belal
cause de « lourds
dommages »** p. 11

**Irrigation : gel
de la redevance en
Adour-Garonne** p. 12

**Curage des canaux :
décret dans
le tuyau, début
des travaux** p. 13

**OMC : les stocks
publics paralysent
les discussions** p. 32

**Lait : Lactalis
et l'Unell
se dirigent vers
une médiation** p. 36

**Influenza : audits
en cours sur la qualité
de la vaccination** p. 39

ENQUÊTE

Petit guide des syndicats apicoles

Avec seulement 5 000 apiculteurs détenant plus de 50 ruches, la petite filière abeille réussit la prouesse de compter sept syndicats nationaux – un record dans le secteur agricole. Au point que les jeunes s'installant dans la filière n'ont souvent aucune idée des positions politiques de chacun. Agra Presse a enquêté auprès des dirigeants pour comprendre les origines de ces divisions. Le secteur compte deux syndicats historiques actuellement très proches, l'Unaf et le SNA – qui représentent professionnels et amateurs ; deux syndicats spécialisés exclusivement professionnels, le SPMF (association spécialisée de la FNSEA) et la FFAP, dont les positions sont proches de la Confédération paysanne. Et enfin trois commissions apicoles au sein des grands syndicats agricoles : la Conf', la CR et la FNSEA. D'hier à aujourd'hui, ce sont surtout les pesticides qui ont forgé les divergences et alliances syndicales.

Depuis la mi-novembre, tous les syndicats apicoles ou presque s'inquiètent publiquement des méventes de miel et de l'accumulation des stocks. L'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) a été la première à donner l'alerte en demandant des aides d'urgence. Quinze jours plus tard, elle organisait une mobilisation place de la République avec le Syndicat national d'apiculture (SNA), la Confédération paysanne (Conf') et la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP). Trois semaines avant Noël, c'était au tour de la FNSEA de s'alarmer de la situation.

Cet apparent front commun dû à la crise cache pourtant des divergences profondes, complexifiées d'alliances ou de divorces. Un imbroglio dans lequel les apiculteurs eux-mêmes manquent de clarté, en particulier les nouveaux entrants. « *La quasi-totalité des jeunes apiculteurs qui se lancent dans la profession n'a aucune idée de l'existence d'autant de syndicats, et encore moins de leurs revendications respectives* », observait Paul Fert, étudiant en sciences politiques, dans son mémoire sur les intérêts apicoles français pour l'université de Bordeaux en 2015.

Agra Presse a enquêté pour y voir plus clair dans le Qui-est-qui du syndicalisme apicole. Et force est de constater que ce petit monde a beaucoup changé. Les trois structures historiques régnant pendant presque tout le XX^e siècle sont devenues sept, depuis trente ans.

Commençons par le commencement, c'est-à-dire par les deux syndicats historiques qui pèsent le plus lourd en termes d'adhérents : le SNA et l'Unaf. Le premier a été fondé en 1920, le deuxième en 1945. Ensemble, ils représentent plus des deux tiers des apiculteurs déclarés (sur plus de 62 000 recensés par

SOMMAIRE

Semaine du 19 janvier 2024 ▶ n° 3922

ÉVÉNEMENT

Petit guide des syndicats apicoles

Une interprofession
en quête de cohésion

LEADERS

FRANCE

À La Réunion, le cyclone Belal cause
de « lourds dommages » à l'agriculture 11

Irrigation: gel de la redevance
en Adour-Garonne 12

Curage des canaux : décret dans le tuyau,
début des travaux 13

Des consultations Pesticides
et pathologies pédiatriques
au CHU d'Amiens 14

Pesticides : la séparation vente-conseil
« ne marche pas », concède Fesneau 15

Sainte-Soline : prison avec sursis
les manifestations interdites 16

Ecophyto 2030 : le CNB veut faire mieux
pour les captages 17

Pesticides : Générations futures veut des
ZNT « jusqu'à au moins 150 mètres » 18

Négociations commerciales : « pression »
sur la matière première agricole 19

Chambres d'agriculture :
la CR veut « progresser » 20

Le calendrier d'examen
de la LOA se consolide 21

Dijon céréales se diversifie dans la
méthanisation et l'arboriculture 22

UNION EUROPÉENNE

Conseil agriculture : l'Ukraine, la Pac et le
loup pour lancer la présidence belge 23

Thiaclopride : Strasbourg s'oppose au
maintien des limites de résidus 25

Manifestations d'agriculteurs : la droite
européenne dénonce « l'écologie punitive » 26

Élections européennes : les premières
propositions agricoles de l'Alliance rurale 28

Ukraine : une proposition qui tarde 29

Pac : Birdlife dénonce
les failles de l'écoconditionnalité 30

MONDE

Ceta : après 6 ans de mise en œuvre,
analyses divergentes 32

8 OMC : les stocks publics paralysent les
discussions sur la sécurité alimentaire 33

UE/Mercosur : reprise des discussions,
entre pressions et oppositions 34

ÉLEVAGE

Lactalis et l'Unell saisissent tour à tour
le médiateur 36

Porc : le Royaume-Uni face à des
importations illégales « sans précédent » 37

Influenza : audits en cours
sur la qualité de la vaccination 38

Ferments lactiques : une découverte
pour « sauver » les bleus 40

Groupes vétérinaires : l'Ordre
demande une « mission » 41

sur les actionnaires interdits 41

Veau : la filière espère enrayer baisses
de production et de consommation 42

GRANDES CULTURES

Ecophyto 2030: les céréaliers
priorisent les graminées 44

Blé : Ecophyto et intempéries
irritent l'AGPB 45

VIN

Les ventes de champagne
retombent au niveau d'avant-Covid 47

Vin : une majorité de producteurs
mondiaux favorables à la réduction
de l'offre 48

FRUITS & LÉGUMES

Drosophila suzukii : les alternatives
sur la table 49

FLEURS & AUTRES

PPAM : nouveau plan de filière
en Auvergne Rhône Alpes 51

Ecophyto 2030 : l'horticulture
priorise thrips et adventices 52

GRAPHIQUE & CHIFFRES

FranceAgriMer). Le SNA revendique en effet « 25 000 adhérents » au travers de « 116 antennes départementales », selon son président Franck Alétru, quand l'Unaf revendique « plus de 20 000 apiculteurs » via « près de 100 syndicats départementaux » selon son porte-parole Henri-Clément.

L'Unaf et le SNA, frères historiques

La raison de leur poids est simple : l'Unaf et le SNA ont la particularité de défendre tous les types d'apiculteurs c'est-à-dire les professionnels, les pluriactifs (hors agriculteurs) et les apiculteurs de loisirs. Cette dernière catégorie, de loin la plus importante, leur vaut d'être perçus par certains comme de piètres défenseurs des apiculteurs professionnels (grosso modo ayant plus de 200 ruches, voir encadré) cherchant à vivre de leur exploitation. « Ils ont un côté vraiment amateur sur les questions économiques », glisse-t-on en coulisses.

Un biais que récuse l'Unaf au vu de ses « à peu près 600 adhérents professionnels » et « environ 3 000 adhérents pluriactifs », selon Henri Clément. Même son de cloche au SNA qui revendique « environ 980 adhérents professionnels » dont « deux tiers de pluriactifs », selon Franck Alétru. Des chiffres à faire pâlir d'envie les autres structures syndicales, même s'il faut les prendre avec précaution (voir encadré). « Au conseil d'administration de l'Unaf, on est une majorité de professionnels. L'idée principale est de défendre les professionnels, ce qui bénéficie aussi aux amateurs », assène Henri Clément. Son syndicat compte à son actif l'organisation du congrès mondial d'apiculture (Apimondia) en 2009 à Montpellier, et la création en 2017 du concours annuel des miels de France qui permet aux lauréats de mieux valoriser leurs produits, souligne-t-il.

Autre point commun entre les deux organisations : chacune édite une revue apicole. Le SNA publie *L'abeille de France*, revue d'actualité et technique qui compte « près de 50 000 » abonnés. L'Unaf édite la revue concurrente *Abeille et fleurs* qu'elle envoie à « 14 500 abonnés ».

Si par le passé l'Unaf et le SNA n'ont pas toujours été au diapason – pour « une histoire

Le délicat exercice de définition de l'apiculteur professionnel

En 2022, la France comptait 5 620 apiculteurs de plus de 50 ruches selon l'observatoire 2023 de FranceAgriMer. Parmi eux, 2 018 apiculteurs ont plus de 200 ruches, ce seuil étant le critère majeur aux yeux de la MSA pour considérer qu'un apiculteur est professionnel. En ce sens, 3,6 % des apiculteurs français sont professionnels indique FranceAgriMer. Mais en plus du nombre de ruches, la MSA prend aussi en compte le nombre d'heures de travail consacré à la transformation et à la commercialisation. Un apiculteur ayant par exemple 150 ruches et faisant de la vente directe peut être considéré professionnel par la MSA, explique la directrice d'Ada France Elodie Colombo. En outre, certaines personnes ayant moins de 50 ruches sont assujetties à la MSA via une autre production agricole (céréales, élevage, arboriculture...). Pour rajouter à la complexité, tous les apiculteurs ne produisent pas forcément du miel. « Les producteurs de gelée royale ont besoin de beaucoup moins de ruches pour faire leur production annuelle, ils peuvent être professionnels avec moins de 100 ruches », précise Elodie Colombo. « Il vaut donc mieux parler d'apiculteurs de plus de 150 ruches, ou d'apiculteurs de plus de 200 ruches, plutôt que de parler d'apiculteurs professionnels », conclut-elle.

ÉVÉNEMENT

Petit guide
des **syndicats apicoles**

Le SPMF, plus critique des pesticides que la FNSEA

d'hommes » selon Henri Clément –, les deux syndicats sont aujourd'hui sur la même longueur d'onde. « *Nous partageons la totalité de nos objectifs* », confirme Franck Alétru qui liste « *la protection de l'abeille et de la biodiversité* » et « *la lutte contre les pesticides* » parmi les principaux combats. À ce sujet, l'Unaf affiche à son palmarès l'interdiction du Gaucho, insecticide de Bayer contenant de l'imidaclopride. Après un long feuilleton de recours juridiques entamé en 1999 et « *1,4 million d'euros de frais d'avocat* », les néonicotinoïdes sont interdits en France et en Europe depuis 2018.

Pour la petite histoire, l'Unaf n'était pas le seul syndicat mobilisé sur ce sujet, du moins au début, puisque le dossier Gaucho a été monté à la fin des années 1990 par trois adhérents d'un autre syndicat apicole, le SPMF (voir plus bas), dont... l'apiculteur Franck Alétru aujourd'hui à la tête du SNA.

L'Unaf a aussi été moteur dans la mise en cause du fipronil, substance active de l'insecticide Régent (BASF), interdit en France depuis 2005 et en Europe depuis 2013. L'autre grande victoire de l'Unaf porte sur la transparence de l'origine des miels d'assemblage (mélanges de miels). Le syndicat et l'association Que choisir ont obtenu, en 2022, l'étiquetage obligatoire de l'origine de chaque miel présent dans un pot, par ordre pondéral décroissant, quand le pot est conditionné en France.

Le SPMF marque ses différences

Une troisième structure historique, créée en 1931, façonne le paysage apicole français. C'est le syndicat des producteurs de miels français (SPMF), association spécialisée (AS) de la FNSEA. De par son ADN agricole, le SPMF s'adresse exclusivement aux apiculteurs professionnels (grosso modo ceux qui ont plus de 200 ruches, voir encadré). Jusque dans les années 2000, le SPMF comptait environ 400 adhérents. Depuis, sa base a fondu à quelques dizaines de membres, selon les observateurs. « *Disons qu'on a perdu la moitié de nos adhérents depuis l'affaire Gaucho et la politisation du dossier abeilles* », concède le président du SPMF Joël Schiro.

Au cours de son histoire, le SPMF a eu des liens plus ou moins distendus avec les autres structures. Le premier remonte à la fondation même de l'Unaf. Comme son nom l'indique, l'Unaf a été créée dans l'après-guerre pour « unir » les organisations apicoles existantes, dont le SPMF et le SNA. Mais cette union sacrée est de courte durée puisque le SNA la quitte en 1948 en « invoquant « la tutelle directe de la CGA [Confédération générale agricole, principal syndicat agricole, dont fait partie la FN-

Les apiculteurs de plus de 150 ruches pèsent deux tiers des volumes

Les apiculteurs ayant plus de 150 ruches ont produit 21 173t de miel en 2022, soit les deux tiers de la production nationale (67 %) selon l'observatoire de FranceAgriMer. Dans le détail, les gros apiculteurs ayant plus de 400 ruches ont produit 11 509t de miel, et seulement 4 % d'entre eux travaillent à temps partiel. Les apiculteurs ayant 150 à 399 ruches ont produit 9 664t, avec 23 % d'entre eux à temps partiel. De leur côté, les apiculteurs ayant moins de 150 ruches ont produit 10 214t de miel en 2022, soit le tiers de la récolte française (33 %). Dans le détail de cette catégorie, les plus petits (moins de 50 ruches) ont produit 6 962t. « Ce sont souvent des apiculteurs amateurs ou de loisir (retraité, sans emploi ou ayant une autre activité en parallèle) », avec 99 % d'entre eux à temps partiel, souligne FranceAgriMer.

« Ils ne voulaient
que des
professionnels »

SEA] » qu'impliquent les statuts de l'Unaf », explique Paul Fert dans ses travaux. Malgré cela le SPMF et l'Unaf continuent à œuvrer ensemble jusqu'au divorce, en 1986 selon le SPMF, en 1980 selon l'Unaf.

Le SPMF explique cette séparation par un « cocktail » de facteurs conjoncturels (intoxications d'abeilles, « explosion » des installations, fraude/importation), dans un document sur l'avenir de l'Itsap daté de 2018. L'Unaf y voit une divergence de vues sur la base d'adhérents. « Une nouvelle génération d'apiculteurs arrivée à la tête du SPMF n'acceptait pas que l'Unaf regroupe des amateurs, des petits producteurs et des pluriactifs en plus de professionnels. Ils ne voulaient que des professionnels », explique Henri Clément. Quelques années plus tard, le SPMF engage une action en justice de « déqualification syndicale » contre le SNA et l'Unaf. Action en justice perdue en cassation en 2009 mais qui jusqu'à ce jour reste en travers de la gorge du SPMF. « L'Unaf et le SNA sont constitués en syndicats alors qu'ils n'en ont pas le droit car leurs adhérents n'exercent pas tous la même profession. Ils devraient être constitués en associations », persiste Joël Schiro.

Le deuxième lien, plus ténu, tient au groupe miel du Copa-Cogeca. Jusqu'à récemment, le SPMF y était « le bras armé de la FNSEA », assure l'ancien membre du bureau de la FNSEA Joël Limouzin, désormais à la retraite. Mais l'Unaf et le SNA y étaient aussi représentés. « Il y a une vingtaine d'années nous étions adhérents à la FNSEA. Selon la mémoire syndicale, c'était la seule façon d'intégrer le Copa-Cogeca », explique Franck Alétru, à la tête du SNA.

Trublion sur les phytos

Sur le fond des dossiers, le SPMF s'inquiète des mêmes sujets que ses homologues : la lutte contre l'acarien parasite varroa, les dégâts du frelon asiatique, les conséquences du dérèglement climatique sur les miellées, la fraude et l'étiquetage des miels... Il prend aussi très à cœur le sujet des pesticides en soulignant que les néonicotinoïdes ne sont pas les seules substances mettant en danger les abeilles. « Au fur et à mesure des interdictions de l'imidaclopride, puis du fipronil et du thiaméthoxam, sur une ou plusieurs cultures, voire sur une région et/ou la totalité du pays, les abeilles ont continué d'aller de plus en plus mal. [...] C'est ainsi que pendant des années, il a été impossible de parler des autres produits phytosanitaires, ni même des fongicides qui sont loin d'être tous innocents », écrit Joël Schiro dans le bulletin d'info syndicale de janvier 2023.

Interrogé pour préciser le positionnement du SPMF sur les pesticides, Joël Schiro explique que « le problème ce sont les épandages systématiques ». « On en est au Moyen-Age de la protection des cultures. Pour en sortir il faut cibler la lutte molécule par molécule, parasite par parasite et culture par culture. Il faut mettre les moyens scientifiques et techniques pour faire de la véritable agronomie ».

Dans le même temps, le SPMF est « complètement opposé à mettre qui que ce soit dans des impasses techniques ». Et, il prend nettement ses distances avec l'Unaf qui affirme que le glyphosate « affecte » la santé et la durée de vie des abeilles. « Quand vous avez un produit comme le pyrimicarbe (aphicide) ou le fluvalinate (insecticide/ acaricide) ou le glyphosate (herbicide) qui sont pratiquement sans danger pour les abeilles ; et à côté de ça vous avez des produits comme la deltaméthrine (insecticide) qui est utilisée en veux-tu en voilà comme c'est pas permis, qui provoque des intoxications absolument énormes avec un HQ (quotient de risque) démontrant une toxicité élevée – sans compter que le HQ ne mesure par le phénomène de non-retour à la ruche autrement appelé "intoxications sans mortalité apparente"... » , s'émeut Joël Schiro.

ÉVÉNEMENT

« On a pas mal de multi-adhérents »

Les néonic' mènent au schisme

La position du SPMF sur les pesticides, bien que plus critique que celle de la FNSEA auquel le SPMF est rattaché, donne insatisfaction à certains adhérents qui décident, en 2009, de créer un nouveau syndicat : la Fédération française des apiculteurs professionnels (FFAP).

Quelques années plus tôt, en pleine « bataille contre le Gaucho » qui sévit sur les abeilles dans les champs de tournesol, des membres du SPMF estiment que les néonicotinoïdes sont « un danger majeur ». Faisant fi des clivages avec l'Unaf et le SNA, ils créent ensemble une « coordination de lutte contre les néonicotinoïdes » dont fait aussi partie la Conf', explique Marie-France Roux, une des fondatrices de la FFAP.

« La création de cette coordination, et le fait de faire de ce combat un nouvel étendard de la lutte contre les pesticides ont été difficilement acceptés, voire entravés. À un moment donné, une assemblée générale (AG) du SPMF a validé l'importance de la lutte, la méthode et la stratégie, mais un petit noyau a continué à vouloir aller contre en disant que l'AG se trompait. Ça a entraîné la scission », explique Marie-France Roux.

Ainsi s'est formée la FFAP, sous l'impulsion de trois syndicats d'apiculteurs professionnels régionaux – le SAPAura en Auvergne Rhône-Alpes, le SAPB en Bretagne et le SAPco en Centre-Ouest – tout en accueillant les apiculteurs professionnels d'autres régions. Elle dispose d'une organisation « horizontale », sans président ni porte-parole, mais avec deux voix au conseil d'administration de l'interprofession (Interapi) au même titre que les autres syndicats.

Comme le SPMF, la FFAP s'adresse uniquement aux apiculteurs professionnels. « On compte à peu près 200 adhérents », indique son représentant à Interapi, Patrick Boussard. À l'inverse du SPMF, la FFAP n'a pas de lien de parenté avec un syndicat généraliste agricole, ce qui en fait « le seul syndicat d'apiculteurs professionnels indépendant ». Cela dit, la FFAP est « souvent très proche des positions de la Conf' ». « On a pas mal de multi-adhérents, qui sont adhérents à la FFAP et à la Conf' », précise M. Boussard.

La FFAP copine avec la Conf'

La commission apicole de la Conf' est née à l'automne 2000. « On a souvent des convergences avec la FFAP, l'Unaf ou le SNA selon les dossiers », confirme la déléguée à Interapi Muriel Pascal. « Après, ce qui nous différencie, c'est qu'on a une vision

Flou sur la représentativité

Avoir une vision précise de la représentativité des différents syndicats apicoles est un exercice périlleux. Si la FFAP et le SPMF communiquent plus ou moins précisément sur leur nombre d'adhérents, les syndicats généralistes agricoles comme la FNSEA et la Conf' n'ont pas de visibilité. « Les adhérents sont connus dans les départements mais pas au niveau national », explique la déléguée de la Conf' Muriel Pascal. « Chaque FDSEA est propriétaire de son fichier d'adhérents et ne les communique pas au national. De plus, toutes les FDSEA n'ont pas une case apiculture, du coup il est impossible de savoir », renchérit le président de la commission apicole de la FNSEA Eric Lelong. Au-delà de ces difficultés, des apiculteurs professionnels font le choix d'adhérer à plusieurs structures. « Une problématique de la représentativité apicole est qu'on ne sait pas différencier qui est chez qui. Du coup, quand on a créé l'interprofession, on a choisi de donner le même nombre de voix à tout le monde », explique Eric Lelong qui préside Interapi.

« Rapprochement entre le monde apicole et celui des grandes cultures »

assez globale de l'agriculture en général et de ce qui se passe chez nos collègues dans d'autres productions. »

Parmi les combats partagés avec la FFAP, la Conf' défend la précédente version européenne du cahier des charges sur le miel de lavande bio. Les deux organisations veulent le maintien de la dérogation qui permet aux apiculteurs bio de produire du miel de lavande bio si les « analyses libératoires » donnent des résultats conformes, même si les lavandes butinées ne sont pas forcément cultivées en bio. Elles souhaitent que le cahier des charges bio « *ne devienne pas plus laxiste* » en ouvrant la possibilité de dérogations « *à des productions comme le colza* » qui ont un usage plus « *intensif* » des pesticides. La Conf' et la FFAP veulent aussi légaliser l'utilisation et la commercialisation d'acides organiques purs sans AMM (oxalique, formique, acétique et lactique) pour combattre le varroa.

Sur la lutte contre les pesticides, la Conf' fait « *un gros boulot* » avec l'Unaf tout en ayant une vision « *peut-être un peu différente* », explique Muriel Pascal. « *On sait qu'il y a des agriculteurs qui dépendent de ces molécules-là et donc qu'on ne peut pas se contenter de décréter des interdictions sans proposer un vrai accompagnement vers la sortie de ces pesticides. Ça ne peut pas se faire d'un coup de baguette magique, il faut vraiment mettre sur la table un projet de transformation du modèle agricole* », lâche-t-elle.

Nouvelle émergence de la FNSEA

Manquent deux derniers acteurs pour compléter le tableau. La Coordination rurale, plus jeune syndicat agricole né en 1991 qui dispose d'une section apicole, mais peu représentative et que l'on entend peu. Et surtout la section apicole de la FNSEA, créée en 2014 quand elle a obtenu la « *reconnaissance statutaire* », indique son président Eric Lelong (par ailleurs président d'Interapi). Interrogé sur ses différences avec le SPMF, association spécialisée (AS) de la FNSEA, Eric Lelong assure que la commission apicole du syndicat majoritaire « *s'adresse à la même cible* », autrement dit les apiculteurs professionnels ayant le statut d'exploitant agricole. « *Cette commission a été créée parce que le SPMF ne joue pas son rôle* », lâche-t-il.

Avant l'apparition de cette commission, la FNSEA avait monté un « *groupe de travail apicole* » pour « *faire le lien avec l'Unaf, le SNA et le SPMF* », raconte Joël Limouzin, qui a présidé l'instance de travail « *entre 2008 et 2014* ». Mais cela a été « *très compliqué* » et l'idée a « *été vite abandonnée* ». Souhaitant organiser et peser davantage dans l'amont apicole, la FNSEA propose alors de « *renforcer* » le SPMF en l'appuyant sur les sections apicoles des FRSEA tout en préservant la « *légitimité* » de son AS au Copa-Cogeca. « *Sauf qu'on s'est aperçu que le président du SPMF allait au Copa-Cogeca à titre un peu trop individuel, et qu'il n'y avait pas de réflexion partagée, comme on a l'habitude de le faire à la FNSEA, avec toutes les associations spécialisées et le réseau territorial, pour permettre d'avoir une approche organisée de la production de miel* ».

Dans le même temps, la FNSEA instaure sur le terrain un « *rapprochement* » entre le monde apicole et celui des grandes cultures. « *On a réussi à mettre autour de la table les associations spécialisées végétales de la FNSEA (AGPB, blé ; AGPM, maïs), la FOP (oléagineux, protéagineux), les producteurs de semences en particulier, pour voir comment mettre un système de bonnes pratiques dans le secteur agricole pour préserver le secteur de l'apiculture, et globalement ça a plutôt pas mal fonctionné* », raconte Joël Limouzin. Cela aboutit à la création de la commission apicole en 2014 qui, depuis lors, « *porte la voix de la FNSEA* » au COPA-COGECA. Cette genèse fait que la commission apicole de la FNSEA est jusqu'à ce jour plus affine aux pesticides que le SPMF.

LM

« Manque de dialogue entre l'amont et l'aval »

Une interprofession en quête de cohésion

Née il y a six ans, Interapi progresse tout doucement vers l'organisation de l'économie de la filière. Elle doit composer avec l'absence de plusieurs acteurs de l'amont et l'aval.

Créée en janvier 2018, l'interprofession des produits de la ruche (Interapi) vise à organiser l'économie de la filière. « Ces vingt dernières années, tout tournait beaucoup autour du combat environnemental contre les pesticides, résume le président d'Interapi Eric Lelong. Je ne dis pas que le sujet environnemental est passé, non, il faut être vigilant. Mais ce n'est pas ça qui fait vivre les exploitations apicoles, c'est la vente des produits de la ruche (miel, pollen, gelée, propolis, produits d'élevage, pollinisation...) L'apiculture est un écosystème qui a besoin d'une économie pour vivre ».

Le premier travail important lancé par Interapi concerne la production. L'idée était de créer des estimations de récolte de miel moins « au doigt mouillé » que celles de l'Unaf et arrivant plus tôt dans la saison que les statistiques tardives du cabinet de consultants Agrex Consulting pour FranceAgrimer, explique un proche du dossier. Le chantier a été confié à Ada France, tête de réseau des associations pour le développement de l'apiculture (ADA) – équivalent des chambres d'agriculture. Les premières estimations datent d'il y a deux ans. « On est satisfaits dans la mesure où, ces deux dernières années, nos chiffres ont été confirmés par l'étude Agrex qui a beaucoup plus de répondants », indique la directrice d'Ada France Eoldie Colombo.

Lutte contre la fraude

Autre chantier sur lequel tout le monde est à peu près d'accord : lutter contre les miels frauduleux et améliorer l'étiquetage. Il faut dire que 46 % des miels importés dans l'UE ne seraient pas conformes aux exigences européennes, notamment avec des ajouts illégaux de sirops de sucre, selon un récent rapport de la Commission européenne. Sur ce dossier, les positions des uns et des autres divergent sur les détails. La FNSEA veut l'étiquetage « des pourcentages exacts » de chaque origine dans les mélanges de miels pour permettre une « traçabilité documentaire » des stocks des conditionneurs et ainsi éviter les fraudes, explique Eric Lelong sous sa casquette de président de la commission du syndicat majoritaire. Le SPMF estime qu'afficher les pourcentages est « une mesure démagogique pour empêcher les conditionneurs de vendre du miel ». « Le problème, c'est que la pression de la grande distribution a obligé les conditionneurs dans tous les pays à faire du miel d'assemblage. C'est une hérésie totale. Il faut revenir intégralement aux miels d'origine au lieu de miels d'assemblage qui ne sont qu'un banal édulcorant sans intérêt ni caractère », poursuit son président Joël Schiro. Quant à la Conf', soutenue par la FFAP, elle veut créer un prix minimum d'entrée sur le miel importé.

L'interprofession veut aussi avancer sur d'autres sujets : créer des indicateurs de prix, des indicateurs de stocks et un « label miel de France ». Mais les travaux patinent un

peu. Il faut dire que le collègue amont a connu quelques tourments avec le départ de l'Unaf et du SNA en 2022, mécontents de leur « représentativité bafouée ». La CR a annoncé son départ en juin pour un différend sur la contribution financière de l'amont et de l'aval. Le SPMF ne participe plus aux réunions depuis au moins un an. « *On nous a exclus de l'interprofession. Je ne reçois pas les convocations, nos votes ne sont pas pris en compte...* », s'étrangle Joël Schiro. À Interapi, on explique que les statuts ne permettent pas de siéger au CA quand on est en retraite, et qu'il a été décidé que les comptes-rendus ne sont pas nominatifs mais « *de consensus* ».

Mais le principal problème est sans doute le manque de dialogue entre l'amont et l'aval, avec l'absence de plusieurs gros conditionneurs dont Famille Michaud. Alors que certains voyaient poindre depuis quelques temps la crise des méventes de miel, médiatisée en fin d'année, la prise de conscience du problème est toute récente, regrette Elodie Colombo. « *Pour l'instant on n'a pas de plan de bataille, on n'en est qu'au constat. On est en train de réaliser qu'en fait, dans d'autres pays à côté de chez nous – en Italie et en Espagne – ils ont le même problème depuis plusieurs années, et maintenant ça nous tombe dessus* ».

LM

AGRA PRESSE

Hebdomadaire édité par AGRA SAS - groupe Réussir - au capital de 330846 euros - RCS Caen 53858263600014
1, rue Léopold Sédar Senghor, 14460 COLOMBELLES - tél. 0231357700

RÉDACTION

Bureau de Paris - 149 rue de Bercy - 75012 - Paris - Tél. 01 42 74 28 00 - Fax 01 42 74 29 35 - www.agra.fr/agra-presse

Tél. personnel : composer 01 42 74 suivi de 4 chiffres entre parenthèses.

Rédacteur en chef : Mathieu Robert (29 43 - m.robert@agra.fr - Finance, numérique)

Rédacteur en chef adjoint : Yannick Groult (28 78 - y.groult@agra.fr - Viandes, bien-être animal, chambres d'agriculture)

Journalistes : Jean-Christophe Detaille (29 45 - jc.detaille@agra.fr - Vin, installation, foncier, machinisme) ; Juliette Guerit (29 42 - j.guerit@agra.fr - Lait, agroalimentaire, coopératives) ; - Laurène Mainguy (29 40 - l.mainguy@agra.fr - Biodiversité, santé, climat, recherche, miel, ovins) ; Philippe Gautier (29 41 - p.gautier@agra.fr - Fruits et légumes, PPAM, gestion des risques, social) ; Julie Jeunejean (28 69 - j.jeunejean@agra.fr - Grandes cultures, intrants, semences, gestion de l'eau)

Secrétaire de rédaction : Matthieu Brocart (29 38 - m.brocart@agra.fr)

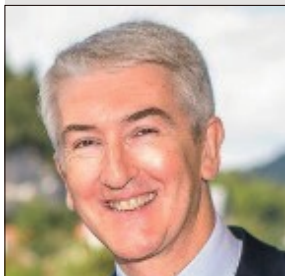
Bureau de Bruxelles - square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles

Rédacteur en chef : Antonin Garnier (00 322 230 95 05 - a.garnier@agra.fr) - 32 (0) 496 30 22 24

SERVICES Fax 01 42 74 29 35

Fondateur Henri Deramond - Président & directeur de la publication : Vincent Viala - Actionnaires : Réussir SA et Agra Investissement - Directrice déléguée : Nicole Ouvrard - Abonnements 0231357702 - Fax 0231357718 - Service abonnement : abonnement@agra.fr - ISSN 1259-1351 - Code APE 6391Z - ISSN 2742-1791 (version numérique) - Commission paritaire n°1223T84381 - Dépôt légal à parution - Abonnement Agra Presse France (dont TVA 2,10%) 1 an 2270,70 € - Autres tarifs : nous consulter - Prix au numéro 57,93 € - Toutes reproductions interdites - Imprimé sur papier labellisé PEFC

LEADERS



Entreprises de travaux agricoles: Christian de Barrin à la direction générale de la FNEDT

La FNEDT (entreprises de travaux agricoles) a annoncé le 17 janvier la nomination de Christian de Barrin comme directeur général. Il remplace Patrice Durand (67 ans), au poste pendant 18 ans. Christian de Barrin, dont la prise de fonctions est intervenue le 8 janvier, a passé plus de 25 ans dans des organisations et associations professionnelles, en France et à Bruxelles, à la direction de la communication, des affaires publiques et à la direction générale, selon un communiqué. Diplômé en administration des entreprises, en commerce extérieur et en médiation, il était récemment délégué général de l'association Prévention et modération (Brasseurs de France, fédérations des Spiritueux et des Vins d'apéritifs), après avoir dirigé la fédération européenne des hôtels, cafés, bars et restaurants (Hotrec). Ce changement à la direction générale de la FNEDT coïncide avec le départ du président Gérard Napias, qui ne se représentera pas lors de la réélection du prochain bureau. Un nouveau président devrait être nommé après le prochain congrès, organisé du 15 au 17 février à Épinal (Vosges).



Inrae/Christophe Maître

Académie de l'agriculture : Chantal Gascuel devient secrétaire perpétuelle, première femme à cette fonction

Dans un communiqué paru le 10 janvier, l'Académie de l'agriculture annonce avoir élu son nouveau bureau, « majoritairement féminin », plaçant à sa tête deux femmes. L'ancienne p.-d.g de l'Inrae, Marion Guillou, devient présidente – la cinquième depuis la création de l'Académie il y a 263 ans, et l'ancienne chercheuse de l'Inrae, Chantal Gascuel, a été élue secrétaire perpétuelle – la première de l'histoire de l'institution. La fonction de secrétaire perpétuelle est la plus haute de l'Académie de l'agriculture, et dure jusqu'à l'année des 75 ans de la personne élue. La fonction de président est, quant à elle, renouvelée tous les ans. Ancienne directrice scientifique adjointe environnement, Chantal Gascuel est une spécialiste de la santé des sols.

Phytoprotecteurs : Jens Hartmann nouveau président de l'association CropLife Europe

Jens Hartmann, de Bayer Cropscience, est depuis début janvier 2024 le nouveau président de l'association représentant l'industrie des produits phytoprotecteurs à Bruxelles, CropLife Europe. Il succède à Alexandra Brand (vice-présidente de Syngenta). Jens Hartmann est directeur régional de la division pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique et siégeait déjà au sein du conseil d'administration de CropLife Europe (ainsi qu'à celui d'Euroseeds, l'association européenne des semenciers).

À La Réunion, le cyclone Belal cause de « lourds dommages » à l'agriculture

Selon les premières estimations du réseau FNSEA, le cyclone Belal a causé « de lourds dommages », notamment en bananes et maraîchage. La profession attend une reconnaissance rapide en état de catastrophe naturelle.

En maraîchage,
les productions
sont anéanties

L'alerte rouge imposant aux habitants de La Réunion de rester chez eux en raison du passage du cyclone Belal a été levée le 16 janvier, l'heure est depuis au déblaiement et à l'estimation des dégâts. Les corps de deux personnes sans domicile fixe ont été retrouvés le 16 janvier à La Réunion, portant à trois le nombre de morts sur l'île française de l'océan Indien après le passage la veille du cyclone Belal. Belal a frappé lundi matin l'île de La Réunion, balayée par des pluies diluviennes et des vents allant jusqu'à 200 km/h. Il a ensuite continué sa route vers l'île Maurice, environ 200 km au nord-est, où il a aussi fait des dégâts très importants. Le dernier cyclone « intense » ayant touché La Réunion – un stade que n'a finalement pas atteint Belal, moins cataclysmique que prévu – était Bejisa, aux tout premiers jours de 2014. Matériellement, le secteur de l'agriculture a été le plus touché, a précisé le président de la chambre d'agriculture de La Réunion, Frédéric Vienne. « Nous espérons qu'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera pris très vite », a-t-il déclaré. Dans un communiqué paru le 16 janvier, la FNSEA « fait état de lourds dommages parmi les productions de bananes, avec des plantations ravagées », ainsi que dans le maraîchage qui « paie un lourd tribut puisque, si les infrastructures ont été préparées pour ne pas être broyées, les productions sont anéanties ». Pas encore de bilan connu pour le secteur de l'élevage.

Procédure accélérée

Le gouvernement décrètera en début de semaine prochaine la procédure accélérée pour reconnaître l'état de catastrophe naturelle à La Réunion, a annoncé le 17 janvier Gérald Darmanin. « La procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera étudiée dès vendredi pour être décrétée en tout début de semaine prochaine », a indiqué sur X le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, alors qu'il visitait l'exploitation agricole d'un maraîcher au Tampon, dans le sud du territoire ultra-marin. Selon lui, après réunion des ministères concernés, « une procédure très simplifiée » permettra de « déclencher des dédommagements très importants ». « Ce sera le plus rapide possible », a indiqué à la presse le ministre, arrivé mercredi matin sur l'île.

MR, avec AFP

Des centaines
de tracteurs et
camions agricoles

Irrigation : gel de la redevance en Adour-Garonne

Toulouse a été le théâtre d'une vaste manifestation d'agriculteurs. Les professionnels ont obtenu une « année blanche », sans augmentation de la redevance irrigation – comme initialement prévu à l'automne par le comité de bassin d'Adour-Garonne.

Des centaines de tracteurs et camions agricoles ont convergé le 16 janvier vers le cœur de Toulouse, gênant la circulation et déversant paille et crottin devant certaines institutions. En fin de matinée, les agriculteurs avaient déversé du fumier devant la Cité administrative et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, avant de se rendre place du Capitole à l'heure du déjeuner, a relaté la *Dépêche du midi*, selon qui les agriculteurs étaient venus « pour défendre leurs revenus, se battre pour l'accès à l'eau ou contre la hausse des taxes ».

Quelque 450 véhicules sur trois convois, pour un millier de manifestants selon la préfecture, se sont rejoints dans l'après-midi près de la place du Capitole pour y faire entendre leurs protestations. Ils y sont restés jusqu'en début de soirée, avant de commencer à quitter la Ville rose, a constaté un journaliste de l'AFP. Sur X, le maire de Toulouse a dit regretter « les dégradations de l'espace public », et dit espérer « que les manifestants, après des déversements symboliques sur la voie publique, aient la sagesse d'évacuer eux-mêmes ces matières ».

« C'est acté »

D'après la *Dépêche du midi*, les agriculteurs ont rencontré plusieurs représentants des pouvoirs publics en fin de journée, dont Guillaume Choisy, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne : « Sur la question de l'eau, ils ont exprimé leur volonté d'avoir une année blanche sans augmentation sur 2024, ce qui a été acté », a-t-il expliqué au quotidien régional. Et d'ajouter : « Ils souhaitent également une trajectoire d'augmentation fiscale proportionnée qui sera travaillée au premier trimestre 2024 pour être présentée dans les instances d'avril 2024. »

Dans son projet de loi de finances (PLF) pour 2024, le gouvernement avait initialement prévu de revoir les critères de fixation de la redevance pour prélèvement d'eau, en créant un taux plancher et en augmentant les plafonds. Il revenait ensuite aux agences de l'eau de fixer les montants dans leurs bassins respectifs. Suite à cette annonce, le comité de bassin Adour-Garonne avait annoncé le 11 octobre une augmentation de la redevance en 2024, avec une contribution qui passerait de 15 €/ha à 22 €/ha, soit une augmentation de 7 €/ha en maïs grain irrigué avec comme référence un terrain de 1 500 m². Finalement, la FNSEA et les JA avaient obtenu d'Elisabeth Borne qu'elle abaisse les taux planchers.

Dans un communiqué paru le 17 janvier, le président du Rassemblement national Jordan Bardella a dit soutenir cette manifestation, plaidant pour un « état d'urgence agricole », avec des slogans tels que la « fin de l'écologie punitive », la « garantie des prix » ou la « sobriété normative ».

MR

Curage des canaux : décret dans le tuyau, début des travaux

Suite aux inondations dans le Pas-de-Calais, un projet de décret est en cours d'examen au Conseil d'Etat pour accélérer les procédures d'autorisations. Des travaux ont déjà débuté.

**Passer les délais
d'autorisation
de 9 à 2 mois**

Le ministère de la Transition écologique a confirmé à Agra Presse le dépôt d'un projet de décret visant à faciliter l'entretien courant des cours d'eau, à la suite de la visite de Christophe Béchu le 4 janvier dans le nord de la France. Ce projet de décret prévoit que, dans le cas d'un curage lié à un entretien régulier des cours d'eau, il soit possible de bénéficier de la rubrique 3 350 (restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques) de la nomenclature IOTA (installations, ouvrages, travaux et activités). Cette rubrique permet d'alléger la procédure pour certains projets en faveur de l'environnement, soumise alors à déclaration au lieu d'une autorisation. « Concrètement, une fois le dossier déposé, une instruction d'autorisation dure environ 9 à 12 mois alors que le délai d'une déclaration est de 2 mois », explique le ministère. Le projet de texte est actuellement au Conseil d'État. Les agriculteurs nordistes avaient manifesté le 8 janvier pour dénoncer selon eux l'immobilisme des pouvoirs publics face aux fortes inondations qui ont frappé les Hauts-de-France récemment. L'état des cours d'eau et des canaux dans la région avait été montré du doigt comme une des raisons de la situation.

Nettoyage et curage

Interpellé sur les inondations dans le Pas-de-Calais en séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le 16 janvier, le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu y a annoncé le début des travaux de nettoyage et de curage des cours d'eau en crue. « Dès hier, sur le canal d'Audruicq par exemple, des travaux de curage par les voies navigables de France (VNF) ont commencé. Dès hier, du côté de l'Aa, des travaux pour enlever les embâcles ont été lancés », a répondu M. Béchu. Et d'ajouter qu'un plan « de très court terme et d'urgence » aboutira « au début du mois de février sur la modification des règles de curage dans notre pays ».

La veille, le préfet du Pas-de-Calais, Jacques Billant, a affirmé vouloir « éviter une troisième vague d'inondations », rapporte le média Ici (France bleu et France 3). Pour ce faire, une « force d'intervention » a été mise en place « dans chaque bassin, au plus près du territoire pour traiter les problèmes liés aux assurances, au pompage, au relogement, au soutien aux acteurs économiques ». Pour rappel, le président de la République Emmanuel Macron avait annoncé en novembre dernier un fonds de soutien de 50 millions d'euros destiné aux collectivités touchées.

PG, JJ

**Les agriculteurs
et agricultrices
sont encore peu
sensibilisés**

Des consultations **Pesticides** et pathologies pédiatriques au **CHU** d'Amiens

Le centre régional de pathologies professionnelles et environnementales des Hauts-de-France (CRPPE) a lancé des consultations Pesticides et pathologies pédiatriques au CHU d'Amiens (Somme) fin 2023, d'après un communiqué. C'est une première en France. « Cela répond à la création du Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) qui est complètement sous-utilisé pour sa partie pédiatrique. Il nous a semblé important de commencer une démarche étant donné notre territoire très agricole », a expliqué le Dr Sylvain Chamot, à l'initiative de la consultation, dans un entretien à *France bleu Picardie*. Il prévoit une montée en charge régulière : « En Picardie, on a une centaine de cas d'enfants déjà estimés, pour lesquels on pourrait envisager une déclaration au FIVP. »

La consultation concerne les enfants atteints de leucémies, tumeurs cérébrales, hypospadias et/ou fentes labio-palatines. Toutes les familles dont l'enfant présente ou a présenté une de ces pathologies avec un diagnostic remontant à moins de 15 ans sont éligibles. Un questionnaire est remis au médecin référent pour la recherche d'une exposition professionnelle aux pesticides d'un des deux parents pendant la grossesse de l'enfant. Si l'exposition est avérée, les parents sont contactés par le CRPPE, qui statue et recommande, si besoin, une demande d'indemnisation au FIVP. En 2022, seulement huit dossiers ont été déposés au FIVP pour des enfants exposés pendant la période prénatale du fait de l'activité de leurs parents – dont celui, reconnu, de Théo Grataloup, rendu public par sa famille en octobre, dans le cadre des débats sur la réautorisation du glyphosate. À l'occasion d'une audition parlementaire le 2 novembre, le président du conseil de gestion du FIVP s'est déclaré favorable à la mise en place d'un plan de communication sur ce dispositif. **PG**

EN BREF...

Logements saisonniers : le Cese prépare un avis pour le gouvernement et le parlement

La commission « Territoires, agriculture et alimentation » du Conseil économique, social et environnemental (Cese) devrait présenter un projet d'avis en mai, portant sur le logement des travailleurs saisonniers (agricoles et touristiques), à la suite d'une saisine en juillet 2023. « La saisonnalité dans les secteurs économiques clés génère des défis d'hébergement pour les travailleurs précaires, impactant fortement les équilibres financiers et démographiques des territoires », y est-il expliqué. Il entend remettre des préconisations concrètes et délivrer des solutions adaptées pour juguler cette insuffisance de logements, préjudiciable à l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles. Le Cese a recueilli les propositions des porteurs de projets, des saisonniers, des employeurs et des acteurs des territoires sur une plateforme dédiée. À l'occasion de son audition en janvier, Georgia Lambertin, présidente de la chambre d'agriculture du Vaucluse a précisé : « Il n'y a pas de solution générale mais des solutions individuelles car la saisonnalité des productions est différente, les logements collectifs sont rares, les logements individuels sont souvent en concurrence avec le secteur du tourisme ».

« Ça partait de bonnes intentions, mais ça ne marche pas »

Pesticides : la séparation vente-conseil « ne marche pas », concède Fesneau

« *Ça partait de bonnes intentions, mais ça ne marche pas, les agriculteurs manquent de conseil* », a déclaré Marc Fesneau à l'occasion des 10^{es} rencontres du biocontrôle d'IBMA (fabricants), à Angers le 17 janvier, rapportent nos confrères de Réussir Fruits et légumes. Sa déclaration intervient après la parution de deux rapports parlementaires, l'un en juillet, l'autre en décembre, qui avaient pointé l'inefficacité du dispositif prévu par la loi Egalim 1. Dans une enquête parue en mars 2021, la rédaction d'Agra Presse avait mis en évidence le fait que de nombreux technico-commerciaux travaillant pour coopératives ayant choisi de ne plus faire de conseil continuaient dans les faits à le pratiquer, mais uniquement à l'oral, sans laisser de traces écrites. Quant au conseil stratégique, sa mise en place a pris du retard ; un délai supplémentaire a été accordé récemment par décret pour fournir l'attestation de conseil stratégique (CSP) lors d'une demande de renouvellement du Certiphyto.

Dans son discours de vœux le 17 janvier, le président de La Coopération agricole, Dominique Chargé, a demandé un « *support législatif* », pour mettre fin à « *l'interdiction d'accompagner les agriculteurs et donc (à) cette fausse bonne idée de la séparation de la vente et du conseil* ». Plusieurs pistes sont possibles au Parlement, d'après l'un des auteurs des deux rapports, le député socialiste Dominique Potier : l'intégration au projet de loi d'orientation et d'avenir (PLOA) – mais le gouvernement semble parti pour un texte resserré autour de la seule question de l'installation-transmission ; l'intégration à la future loi Pacte 2 (simplification) ; ou encore une proposition de loi transpartisane dédiée. Pour cette dernière option, Dominique Potier souhaiterait intégrer un volant de mesures destinées à créer « un conseil agronomique global annuel et universel sous l'autorité des chambres d'Agriculture ».

MR

EN BREF...

Eau : une mission menée par l'Assemblée nationale préconise le stockage multi-usage

Après huit mois de travail, les co-présidents de la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique – créée par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale –, ont rendu leurs conclusions lors d'une conférence de presse le 17 janvier. Face à la « gravité de la situation » en matière d'eau en France, la mission d'information formule 81 recommandations, réparties selon trois axes majeurs : les défis liés aux tensions autour de l'eau, l'adaptation des politiques de gestion de l'eau, ainsi que le renforcement de la gouvernance et du financement desdites politiques. En matière d'agriculture, les rapporteurs appellent à développer un stockage multi-usage afin de « s'adapter à l'irrégularité de la ressource, de façon concomitante avec une plus grande sobriété ». « Il ne s'agit pas de vider les nappes phréatiques pour remplir des réservoirs », précise Yannick Haury (Renaissance), co-rapporteur de la mission. Les rapporteurs invitent par ailleurs à mener une politique « volontariste » en matière de gestion « durable » des pratiques agricoles. « Nous espérons que ce rapport sera suivi d'actions concrètes », soulignent les co-présidents de la mission.

Pour
les opposants
aux bassines,
le jugement est
« politique »

Sainte-Soline : prison avec sursis pour les manifestations interdites

Le tribunal correctionnel de Niort (Deux-Sèvres) a condamné le 17 janvier trois opposants aux réserves de substitution agricoles à des peines comprises entre six et douze mois d'emprisonnement avec sursis pour l'organisation de manifestations interdites à Sainte-Soline, rapporte l'AFP. Un jugement qualifié de « politique » par les opposants à ces réserves d'irrigation. Julien Le Guet, porte-parole du collectif « Bassines non merci » (BNM), a été condamné à douze mois avec sursis, conformément aux réquisitions du procureur Julien Wattebled, et à une interdiction de paraître pendant trois ans à Sainte-Soline et Mauzé-sur-le-Mignon, où se trouve la première des seize bassines contestées en projet. Joan Monga, alias Basile Dutertre, et Nicolas Garrigues, alias Benoît Feuillu, deux membres du collectif Les Soulèvements de la Terre, ont été respectivement condamnés à neuf et six mois de prison avec sursis. En outre, le tribunal correctionnel de Niort a prononcé des amendes contre les six autres prévenus, pointant du doigt leur implication dans quatre mobilisations advenues autour des chantiers contestés dans le Poitou entre le 26 mars 2022 et le 25 mars 2023. Parmi les six autres prévenus figuraient deux membres de la Confédération paysanne, deux syndicalistes locaux (CGT et Solidaires) un membre de BNM et un agriculteur bio. Dans un communiqué, la Conf' a dénoncé un jugement « inacceptable », qui « a fait preuve de déni climatique en refusant de prendre en compte l'état de nécessité, alors même que la justice nous a plusieurs fois donné raison sur le fond ». Pour les agriculteurs irrigants, qui avaient évoqué à l'audience leur « traumatisme », ce jugement est un soulagement.

JJ

EN BREF...

Nappes phréatiques : amélioration en décembre, plus de la moitié au-dessus des normales

La situation des nappes phréatiques de France métropolitaine a continué de s'améliorer à la faveur des pluies, plus de la moitié d'entre elles étant désormais au-dessus des normales en décembre, a annoncé le 17 janvier le BRGM, qui affiche sa prudence pour le pourtour méditerranéen. « La situation continue de s'améliorer : 56 % des niveaux sont au-dessus des normales mensuelles en décembre (48 % en novembre) », indique le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) au 1^{er} janvier. Il reste à l'inverse 36 % des points d'observations sous les normales mensuelles, tandis que 8 % sont dans une situation comparable. Grâce à des pluies en octobre et novembre, la situation est également nettement plus favorable que l'année précédente : en décembre 2022, 72 % des niveaux étaient situés sous les normales. Le BRGM précise aussi que « la situation devra être particulièrement surveillée sur les nappes du pourtour méditerranéen, fragilisées par un étiage sévère et l'absence d'épisodes notables de recharge ». Il juge en particulier « difficilement envisageable de reconstituer durablement les réserves des nappes du Roussillon et d'observer des niveaux au-dessus des normales d'ici le printemps 2024 ».

Des aires
des captages
en agriculture
biologique

Ecophyto 2030 : le CNB veut faire mieux pour les captages

Dans un avis publié le 11 janvier sur le projet de nouvelle stratégie de réduction de l'usage des pesticides (Ecophyto), le Conseil national de la biodiversité (CNB), instance essentiellement composée de membres de la société civile, propose d'aller plus loin dans les mesures de protection des captages d'eau potable proposées par le gouvernement. Financièrement, le CNB s'accorde pour proposer de renforcer « la stratégie d'accompagnement » (MAEC, PSE, aides aux investissements, projets gagnants-gagnants de territoires et de filières co-construits avec la profession agricole, etc.) » dans ces zones.

Sur le plan réglementaire, un dissensus s'est fait jour face à la perspective posée par le gouvernement d'un usage renforcé des arrêtés préfectoraux ZSCE (zone à contraintes environnementales) et de la création d'une nouvelle catégorie de captages dits « points de prélèvements sensibles » (prévue par la réglementation européenne, qui doit être définie au niveau national par arrêté interministériel d'ici la fin d'année). Une majorité du CNB (43 voix) veut aller plus loin, estimant que les ZSCE ne permettent pas « d'agir » ; elle recommande que la totalité de l'aire de captage respecte le cahier des charges bio, ou à défaut son volet pesticides. À l'inverse, une minorité (6 voix) s'inquiète de trop grands effets, notamment de l'étendue des zones concernées par l'évolution réglementaire, dans le cas où la nouvelle catégorie de captage sensible s'appliquerait dès 80 % de la norme – comme évoqué par le gouvernement dans son projet de stratégie.

Plus généralement, le CNB regrette que l'agriculture biologique ne soit pas davantage mise en avant comme solution à la baisse de l'usage des pesticides – absente notamment en introduction du rapport. « Sous-entendre une prétendue absence de solutions est une méthode éprouvée pour éviter d'agir efficacement, et constitue une base défailante pour une nouvelle stratégie Ecophyto 2030 dont on est en droit d'attendre des résultats différents des précédents plans », tranchent les auteurs. **MR**

EN BREF...

Machinisme : la coopérative EMC2 quitte Agco pour Case IH

Dans un communiqué publié le 10 janvier, le groupe coopératif du grand Est EMC2 annonce qu'il devient partenaire de Case IH (New Holland, Case) pour son activité de distribution de machines agricoles. À cette même occasion, il change de nom pour devenir Farminove. Le groupe revendique une présence dans neuf départements, au travers de 21 « bases opérationnelles », après être devenu récemment actionnaire majoritaire d'AgriNovo, filiale machinisme du groupe Oxyane. EMC2 était auparavant distributeur du groupe Agco (Fendt, Massey Ferguson). Après avoir repris le concessionnaire Grailot en 2020, EMC2 était devenu le deuxième concessionnaire français du constructeur américain. Ce changement intervient moins d'un an après que, dans la même région, le groupe John Deere a retiré sa carte au concessionnaire Mecavista, filiale de la Coopérative agricole lorraine (Cal), qui avait basculé chez Agco. Ces opérations interviennent dans un contexte d'agrandissement rapide des groupes de distribution, désormais souvent d'envergure régionale, sous la pression de certains distributeurs.

« Plusieurs dizaines de mètres d'éloignement (...) ne suffisent pas »



Pesticides : Générations futures veut des ZNT « jusqu'à au moins 150 mètres »

Dans un rapport présenté le 16 janvier en conférence de presse, Générations futures demande « un élargissement important des zones de non-traitement (ZNT) actuelles jusqu'à au moins 150 mètres » pour réduire l'exposition des populations rurales aux pesticides. L'association affirme que « plusieurs dizaines de mètres d'éloignement des zones pulvérisées par des pesticides ne suffisent pas à diminuer significativement les quantités de pesticides présentes dans l'air », ce qui rend inefficaces les ZNT aujourd'hui fixées à 5, 10 ou 20 mètres.

Elle s'appuie sur les résultats de sa dernière campagne de prélèvements et d'analyse des pesticides de l'air en zone agricole menée en 2023, dans trois départements (Nord, Gironde, Rhône) avec un protocole renforcé (cinq capteurs au lieu de deux sur chaque parcelle, et un capteur de contrôle en milieu urbain). L'association observe que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les concentrations de pesticides relevées au centre des trois parcelles test sont « souvent très importantes » malgré les distances de 35, 57 et 70m jusqu'au champ traité le plus proche.

Elle s'inquiète aussi des « cocktails » de pesticides auxquels les riverains sont exposés. « Jusqu'à 35 pesticides différents ont ainsi été fixés par nos capteurs durant une période de seulement 7 semaines ! », indique le rapport. « Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire d'agriculture dans ces 150 mètres, ça veut dire qu'il faut réorienter les conversions et les installations, en bio de préférence, dans ces zones-là », a déclaré le porte-parole François Veillerette.

Par ailleurs, l'association demande que les registres d'épandage des agriculteurs « soient tenus par voie électronique et consultable librement en ligne par le public ». **LM**

EN BREF...

Presse agricole : Éric de La Chesnais (le Figaro) élu président de l'Afja

Journaliste au Figaro, à la rubrique Ruralité et agriculture, Éric de La Chesnais a été élu président de l'Afja (journalistes agricoles) le 8 janvier, annonce l'association dans un communiqué le 11 janvier. Diplômé en communication multimédias à Audencia Nantes, M. de La Chesnais « a également un pied dans la terre en participant aux travaux de l'exploitation familiale en Mayenne ». Journaliste au Figaro « depuis bientôt 25 ans », il a co-écrit en 2017 le livre « Agriculteurs : les raisons d'un désespoir » (chez Plon) et a remporté le Grand prix de l'Afja en 2020. Le communiqué précise qu'il se consacrera notamment à « élargir les ponts entre la presse généraliste et spécialisée » : avant lui, le dernier président de l'Afja issu de la presse généraliste était Patrice-Thédy Colleuille (France 3 Picardie), entre 2003 et 2006. Éric de La Chesnais succède à Adrien Cahuzac, rédacteur en chef du magazine RIA La revue de l'industrie agroalimentaire, qui « arrivait au terme de son mandat de trois ans comme président de l'Afja ».

Négociations commerciales : « pression » sur la matière première agricole

Des industriels et les syndicats agricoles majoritaires, FNSEA et JA, alertent sur des demandes de baisses de tarifs portant sur les matières premières agricoles, remettant en cause la sanctuarisation instaurée par Egalim 2.

« Des demandes
de baisse de prix
déraisonnables »

La FNSEA et les Jeunes agriculteurs (JA) s'inquiètent d'une « pression » de la part des distributeurs sur le prix des matières premières agricoles. À l'issue de la deuxième réunion du comité de suivi des relations commerciales, le 11 janvier, les syndicats s'alarment dans un communiqué « des conclusions de cette réunion qui montrent de réelles remises en cause des dispositions des lois Egalim et qui ouvrent la voie à une nouvelle fragilisation des revenus des agriculteurs ». Les syndicats signalent « une pression tarifaire à la baisse de la part de la grande distribution ». D'après eux, elle « se concentre principalement sur le prix de la matière première agricole (MPA) ». La FNSEA et les JA considèrent que cette situation est « une atteinte manifeste à la sanctuarisation de la MPA [...] et au principe fondamental de construction du prix en marche avant » qui a guidé les travaux sur les lois Egalim. Dans un communiqué du 15 janvier, l'Adepale qui représente des PME et ETI françaises, note également « une faible sensibilité à la sanctuarisation des matières premières agricoles ». Plus largement, l'association d'industriels exprime ses inquiétudes par rapport à « des demandes de baisses de prix déraisonnables et déconnectées des variations de coûts supportées par les entreprises ».

Vers une stabilité des tarifs

Les négociations commerciales entre les distributeurs et les entreprises de moins de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires viennent de s'achever et les premières remontées montrent que les tarifs seraient stables par rapport à 2023, avec des baisses pour certaines entreprises. « Raisonnablement, on peut dire qu'il va y avoir une stabilisation des prix », a déclaré le président de l'Ania Jean-Philippe André sur l'antenne de *France Inter*, le 16 janvier. « Je pense qu'on va arriver à une stabilisation qui devrait se jouer entre 0, 2 et 3 % », précise Jean-Philippe André. « Il peut y avoir des baisses pour tous les produits qui ont dans leur composition du blé, de l'huile de colza ou de tournesol. La volaille va continuer à baisser », ajoute-t-il.

Quelques jours avant la fin des négociations, la Feef qui représente exclusivement les PME et ETI, avait, elle aussi, avancé de premiers chiffres montrant une stabilité des tarifs fournisseurs, voire une légère baisse. « Je pense que nous aurons un tiers des prix de l'alimentaire qui baisseront », a estimé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire dans un entretien accordé aux lecteurs de *La Voix du Nord*. Les négociations entre les distributeurs et les plus grandes entreprises doivent s'achever le 31 janvier. **JG**

« Les élections
sont l'occasion
de faire un bilan »

Chambres d'agriculture : la CR veut « progresser »

La Coordination rurale espère présenter, pour la première fois, une liste dans chaque département, et « progresser » dans les urnes, lors des prochaines élections aux chambres d'agriculture de 2025.

À l'occasion de ses vœux à la presse le 17 janvier, la Coordination rurale a évoqué ses objectifs en vue des élections professionnelles dans les chambres d'agriculture en juin 2025. « *Nous allons progresser, nous y croyons* », prédit le secrétaire général Christian Convers. « *Les élections sont l'occasion de faire un bilan. Le mal-être des agriculteurs est là, les installations ne sont pas au rendez-vous, les retraites ont toujours un niveau trop faible. Nous sommes une alternative, et nous avons des chambres départementales exemplaires* », estime la présidente Véronique Le Floc'h. « *Si les agriculteurs trouvent que tout va bien, qu'ils restent avec les mêmes élus* », a embrayé Christian Convers.

La Coordination rurale est le dernier-né des syndicats agricoles, en 1994 à la suite d'un mouvement apparu en 1992. Comme la Confédération paysanne, son score est relativement stable depuis trois scrutins, autour de 20 % des voix. Il était, jusqu'à il y a quelques années, en phase d'expansion géographique. En 2007, la progression rapide de la CR s'était « *essentiellement expliquée par le fait que cette organisation a été capable de présenter 80 listes départementales homogènes, contre 53 en 2001, soit une augmentation de moitié* », expliquait le chercheur Serge Cordellier dans nos colonnes en 2019. Lors du dernier scrutin, elle manquait encore à l'appel dans deux départements. Elle espère être dans les urnes partout en France cette année, confie Véronique Le Floc'h.

Débat sur les règles du scrutin

La Coordination rurale a rappelé, le 17 janvier, son opposition au projet de réforme du financement des syndicats et des seuils de représentativité au sein des chambres d'agriculture. La proposition du cabinet du ministre de l'Agriculture est d'améliorer le financement public du vainqueur – aujourd'hui la liste FNSEA/JA dans la plupart des cas –, en échange d'un abaissement de seuils de représentativité des organisations pouvant siéger dans les chambres (5 % au lieu de 10 %), favorable aux syndicats minoritaires.

Cette proposition, que le cabinet présente comme un bloc « équilibré » et indissociable, ne convient pas à la Coordination rurale – qui plaide de longue date pour un scrutin à la proportionnelle (il donne aujourd'hui la moitié des sièges au vainqueur). « *Au pire, nous préférons le statu quo* », a déclaré son secrétaire général Christian Convers. Selon sa présidente Véronique Le Floc'h, interrogée mi-novembre, les nouvelles règles pourraient faire perdre « entre 300 000 et 500 000 euros » à la structure nationale – dont la quasi-totalité du budget de 3,2 M€ provient des financements publics. **MR**

Au Sénat en mars,
à l'Assemblée
en mai-juin

Le calendrier d'examen de la LOA se consolide

À l'occasion de ses vœux à la profession agricole le 15 janvier, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé que le projet de loi d'orientation et d'avenir (LOA) sera présenté à l'occasion de « l'un des deux prochains » Conseils des ministres, « sans doute ». Il s'agira de celui du 24 janvier, a précisé son cabinet. Le texte devait être examiné par le Conseil d'État jusqu'en fin de semaine dernière. Lors de ses vœux à la presse le 10 janvier, la FNSEA avait semblé émettre des doutes sur le calendrier affiché alors par le gouvernement, maintes fois modifié depuis un an. Et d'évoquer le mois de juin, comme mentionné par le cabinet, sans précision sur la signification de cette date. En fin de semaine dernière, avant le remaniement ministériel, le cabinet du ministre a précisé à Agra Presse le calendrier prévisionnel, qui n'apparaissait pas devoir être remis en cause par l'arrivée du nouveau Premier ministre.

Après sa présentation en Conseil des ministres, le projet de LOA devrait être soumis au Parlement juste après le Salon de l'agriculture, d'abord au Sénat en mars, puis à l'Assemblée nationale autour de mai-juin. La promulgation de la loi pourrait donc intervenir juste avant les élections européennes, début juin – possible moment d'instabilité pour le gouvernement. Le dernier projet de texte qu'avait pu consulter Agra Presse mi-décembre incluait finalement un diagnostic d'exploitation, notamment des sols. Exit, en revanche, les mesures de soutien aux projets de stockage de l'eau, tout comme l'inscription de l'objectif de souveraineté en préambule du Code rural. À l'occasion de ses vœux à la presse, le président de la FNSEA avait par ailleurs considéré qu'il ne s'agissait plus d'une « loi d'orientation agricole », mais plutôt d'une simple loi dédiée à l'installation et à la transmission.

MR

EN BREF...

Distribution : Intermarché contraint de revendre 3 des 61 magasins achetés à Casino

Le groupe de distribution Intermarché va devoir céder 3 des 61 magasins qu'il avait rachetés à Casino cet automne pour des « risques d'entrave à la concurrence », selon une décision publiée le 11 janvier par l'Autorité de la concurrence. Les deux groupes de distribution avaient annoncé début octobre la cession de 61 magasins, évoquant « une valeur d'entreprise de 209 millions d'euros y compris les stations-service » ; 44 ont ouvert en octobre sous l'enseigne Intermarché et 14 sous l'enseigne de son discounter Netto. Le groupement Les Mousquetaires avait à l'époque précisé que trois magasins allaient faire l'objet d'un « décalage de reprise », en raison de « problèmes de conformité à traiter avant de pouvoir les intégrer ». L'Autorité de la concurrence autorise le rachat des magasins à la condition que le groupe de distribution se sépare de trois d'entre eux. Elle estime que « l'opération risquait d'entraver la concurrence dans les zones de chalandise entourant les magasins cibles situés à Lons-le-Saunier (Jura), à Plouaret (Côtes-d'Armor) et à Vals-près-le-Puy (Haute-Loire) », ce qui pourrait entraîner « des hausses de prix ainsi qu'un appauvrissement de la diversité de l'offre au détriment des consommateurs ».

Dijon céréales consacre 20 % de ses ressources à la diversification

Dijon céréales se diversifie dans la méthanisation et l'arboriculture

Affecté par l'inflation et la hausse des prix des matières premières, mais aussi par les effets du changement climatique, le groupe coopératif Dijon Céréale – réunissant 3 407 adhérents –, a fait le choix de diversifier ses revenus. À l'occasion d'une conférence de presse le 15 janvier, son directeur général Christophe Richardot a annoncé que 20 % des ressources de la coopérative seraient ainsi allouées à de nouveaux domaines, complémentaires à son « socle agricole ». L'objectif étant de « conforter la résilience » du groupe, alors que la filière céréalière est soumise à un « effet ciseau », selon Dijon Céréales. Parmi les domaines de diversification figure notamment celui des énergies renouvelables, avec la mise en fonctionnement du méthaniseur Sécalia à Cérilly (Allier) fin décembre 2023. Selon M. Richardot, le projet devrait permettre l'injection de biométhane dans le réseau en mars 2024.

Face aux conséquences délétères du changement climatique, dont « la déstabilisation des cultures », le groupe coopératif se penche aux côtés des coopératives de l'Alliance BFC (Terre Comtoise et Bourgogne du Sud) sur de nouvelles productions. Au sein de deux plateformes expérimentales situées en Côte-d'Or, l'union des coopératives teste 23 espèces (annuelles, pluriannuelles, plantes aromatiques, arboriculture fruitiers et noisetiers). « *Nous voyons qu'il est possible de produire des abricots, des herbes de Provence...* », se réjouit M. Richardot. Pour rappel, Dijon céréales a enregistré en 2022-2023 une récolte de 787 131 tonnes de céréales, en retrait de 12 % par rapport à la campagne précédente. En cause : des conditions météorologiques défavorables, selon la coopérative.

JJ

EN BREF...

Installation : au Conseil d'État, vers le maintien d'une condition de revenu à mi-parcours

Lors d'une audience le 17 janvier au Conseil d'État, le rapporteur public a proposé de rejeter une requête de la Confédération paysanne visant à annuler une condition de revenu à mi-parcours dans le dispositif d'installation progressive. Il a relevé que le bénéficiaire de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) n'est certes « aujourd'hui plus soumis à une condition de revenu ». Un décret du 17 février 2020 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs a supprimé l'obligation de dégager au moins 0,5 Smic en quatrième d'année. Mais le code rural impose la viabilité du projet parmi les critères d'octroi de telles subventions. Le niveau de revenu de 0,5 Smic en deuxième année, prévu dans une instruction technique du 26 janvier 2022, n'a donc pas lieu d'être annulé, selon le rapporteur public. Ce n'est « pas une condition d'octroi de l'aide » mais une manière de démontrer que le bénéficiaire tire « une part suffisante de ses revenus de l'exploitation » pour attester la viabilité du projet, a-t-il estimé.

VU DE BRUXELLES

Un électorat convoité

La démonstration de force des agriculteurs allemands à Berlin, mais aussi les manifestations en Roumanie, en Pologne ou en France puisent leurs sources dans des considérations nationales. Mais l'UE n'est pas exempte de critiques. Dans les pays d'Europe de l'Est, la gestion des importations de produits agricoles ukrainiens est vivement critiquée depuis des mois. Alors que la Commission européenne s'apprête à proposer une nouvelle prolongation des mesures commerciales autonomes suspendant tous les droits d'importation sur les produits ukrainiens, la grogne monte. Et partout, les contraintes environnementales issues de la stratégie De la ferme à la table (dont la plupart ne sont pourtant pas encore d'application et certaines ne le seront jamais) exaspèrent le monde agricole. Une fronde dont s'emparent les partis de droite au Parlement européen (démocrates-chrétiens, conservateurs, extrême droite) qui ont fait des agriculteurs une de leurs cibles privilégiées en vue des Européennes de juin. Un choix politique qui s'inscrit dans la lignée des élections aux Pays-Bas où la grogne du secteur agricole face au plan de réduction des nitrates a pesé sur le scrutin dans le pays de l'ancien commissaire Frans Timmermans. Avec son annonce d'un dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture, la Commission européenne a mis en pause les nouvelles réglementations environnementales. Les agriculteurs auront l'occasion de s'exprimer dans le cadre de ce dialogue mais surtout lors des élections européennes.

► **Agra Europe**

Conseil agriculture : l'Ukraine, la Pac et le loup pour lancer la présidence belge

Pour leur première réunion sous présidence belge du Conseil de l'UE, le 23 janvier à Bruxelles, les ministres de l'Agriculture se pencheront une nouvelle fois sur la question des importations ukrainiennes alors que la Commission européenne prépare une prolongation des mesures commerciales autonomes. Les Vingt-sept auront également un premier échange concernant le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE que va lancer la Commission européenne. Autres dossiers à l'agenda : le programme de travail de la présidence belge pour le premier semestre, le statut de protection des grands carnivores, la viande de synthèse, l'eau et les engrais organiques.

■ Commerce international : la guerre en Ukraine en toile de fond

Le traditionnel débat sur les questions commerciales liées à l'agriculture devrait une nouvelle fois se focaliser sur le sujet ukrainien. Alors que des manifestations agricoles ont lieu dans plusieurs États membres, les ministres de l'Agriculture de l'UE auront l'occasion de donner leur opinion concernant la prolongation des mesures commerciales autonomes pour l'Ukraine que la Commission européenne tarde à présenter. Selon toute vraisemblance, les États membres devraient une nouvelle fois rappeler leur soutien à l'Ukraine tout en évoquant le besoin d'informations plus détaillées sur les importations et la nécessité de définir des solutions à moyen et long terme. À ce titre, les cinq États membres d'Europe orientale (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie), qui ont adressé un courrier aux commissaires Dombrovskis et Wojciechowski, devraient inviter Bruxelles à mettre en place des contingents tarifaires pour les importations ukrainiennes sensibles. Cela devrait également être l'occasion pour la Commission européenne de fournir quelques données en lien avec la hausse des importations en provenance d'Ukraine (+ 73 % au global, + 69 % pour la volaille, + 172 % pour les œufs) mais aussi, dans un autre registre, de faire le point sur les autres sujets commerciaux et d'aborder l'agenda des prochains mois en la matière.

**Envoyer
un message
de stabilité pour
les agriculteurs**

Parallèlement, la Lettonie devrait profiter de l'échange de vues sur le commerce international pour soulever un point divers concernant les importations agroalimentaires en provenance de la Russie. Comme lors de la réunion du Conseil agriculture de décembre, la Lettonie devrait indiquer que l'UE a le devoir moral de mettre un terme aux échanges commerciaux susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la capacité de la Russie à poursuivre la guerre contre l'Ukraine.

■ Dialogue stratégique : premier tour de table

Les ministres des Vingt-sept auront un premier échange concernant le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture que s'apprête à lancer la Commission européenne. Ce dialogue ne devra pas uniquement porter sur la future Pac mais aussi évoquer d'autres défis tels que le prochain élargissement de l'UE ou les zones rurales, ont indiqué les experts des États membres lors de la réunion préparatoire du 15 janvier, en comité spécial agriculture (CSA). Les délégations ont également souligné le besoin, dans cette discussion, d'envoyer un message de stabilité pour les agriculteurs et d'éviter des discussions controversées sur la durabilité. Autres thèmes qui devraient être évoqués par les ministres : la gestion des crises, l'importance de la R & D et la question du renouvellement générationnel.

La présidence belge du Conseil de l'UE compte structurer le débat des ministres autour de trois questions : « Comment permettre aux agriculteurs de l'UE de continuer à fournir des denrées alimentaires tout en générant un revenu décent, de manière durable ? » ; « quelles sont les thématiques à retenir dans ce dialogue stratégique » ; et « quels sont les résultats attendus ? ». La date précise de lancement du dialogue et la liste des participants doivent encore être précisées par Bruxelles.

■ Loup mais aussi ours et lynx

La présidence belge du Conseil de l'UE hésite encore sur la manière d'aborder la proposition de la Commission européenne visant à adapter le statut de protection du loup pour permettre aux États membres d'avoir recours à des mesures de gestion des populations plus souples. Elle s'est montrée jusqu'à présent assez discrète sur le sujet, ne l'inscrivant pas parmi ses priorités. Un groupe de travail du Conseil Environnement va néanmoins commencer à étudier le dossier. Les ministres de l'Agriculture, eux, espèrent des avancées rapides. Lors de leur réunion à Bruxelles, la délégation finlandaise, soutenue par l'Autriche, la République tchèque, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède présentera un document saluant « chaleureusement la proposition de la Commission ». Ces pays demandent même à la Commission européenne d'aller plus loin l'appelant à identifier les grandes populations de carnivores qui se trouvent dans un état de conservation favorable, permettant ainsi un statut de protection adapté en conséquence. Principales espèces visées : l'ours brun et le lynx.

■ Et aussi : viande cellulaire, eau et engrais

L'Autriche présentera un document insistant sur le rôle de la Pac dans la sauvegarde de la production alimentaire de haute qualité. L'occasion pour elle d'exprimer sa réticence envers la production de viande cellulaire. La République tchèque, de son côté, insistera sur la simplification de la Pac notamment par la mise en œuvre du système du suivi de surface.

Autres points à l'ordre du jour : à la demande du Portugal un échange aura lieu sur l'initiative sur la résilience en eau que prépare la Commission européenne, et les Pays-Bas insisteront une nouvelle fois sur l'intérêt des engrais Renure issus d'effluents d'élevage traités. **FM, AG**

Thiaclopride : Strasbourg s'oppose au **maintien des limites de résidus**

Le Parlement européen a retoqué la proposition de la Commission européenne qui ne ramenait pas à zéro l'ensemble des limites maximales autorisées pour le thiaclopride, un insecticide néonicotinoïde pourtant interdit d'usage dans l'UE. Bruxelles va devoir revoir sa copie.

Des LMR qui « ont été jugées sans danger pour les consommateurs »

Les eurodéputés ont adopté (par 386 voix contre 186 et 52 abstentions), le 17 janvier, une résolution s'opposant à une proposition de la Commission européenne visant à abaisser les limites maximales de résidus (LMR) existantes pour l'insecticide néonicotinoïde thiaclopride aux limites de détermination sauf pour une trentaine de LMR (thé, prunes, fraises, tomates, aubergines, froment, pomme de terre...) qui seraient maintenues afin de permettre les importations de pays tiers. La résolution ayant été adoptée à la majorité absolue, la Commission européenne est donc tenue de retirer sa proposition de règlement et d'en soumettre une nouvelle. Le Parlement européen lui demande d'abaisser toutes les LMR pour le thiaclopride à la limite de détermination pour toutes les utilisations et de refuser toute demande de tolérance à l'importation.

Les LMR en question « ont été jugées sans danger pour les consommateurs », soulignait Bruxelles dans son projet de texte sur lequel aucune majorité qualifiée (pour ou contre) ne s'était dégagée entre les États membres lors d'un vote en 2023. Ainsi, au lieu du seuil de détection de 0,01 mg/kg pour tous les produits alimentaires, il était proposé des LMR 1 000 fois supérieures pour le thé, 100 fois supérieures pour les fruits rouges, 70 fois supérieures pour les aubergines et 50 fois supérieures pour les tomates, les abricots, les pêches et les prunes.

Comme pour la clothianidine et le thiaméthoxame

Pourtant, ce même projet rappelait que toutes les autorisations d'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active thiaclopride ont été retirées dans l'UE depuis 2020, en raison du risque pour la santé humaine (classification comme substance toxique pour la reproduction de catégorie 1B) et de la contamination des eaux souterraines. Les parlementaires estiment au contraire que le thiaclopride doit être soumis aux mêmes règles que celles appliquées depuis début 2023 à deux autres insecticides néonicotinoïdes : la clothianidine et le thiaméthoxame dont les LMR ont toutes été ramenées au seuil de détection. Il s'agissait d'une des premières mesures miroir adoptées unilatéralement par l'UE. Une période de transition allant jusqu'en 2026 est prévue pour donner le temps aux opérateurs des pays tiers et aux exploitants du secteur alimentaire de se préparer à satisfaire aux nouvelles exigences.

AG

Une « avalanche de nouvelles règles soutenues par des adeptes de l'écologie punitive »

Manifestations d'agriculteurs : la droite européenne **dénonce** « l'écologie punitive »

Déjà en campagne, les partis de la droite du Parlement européen, qui ciblent clairement l'électorat agricole en vue du scrutin de juin, fustigent les contraintes environnementales alors que des manifestations d'agriculteurs se multiplient dans l'UE. À part le lancement prochain d'un dialogue stratégique sur l'agriculture, la Commission européenne ne propose que peu de solutions aux préoccupations exprimées.

Suite aux manifestations d'agriculteurs des derniers jours en Allemagne mais aussi en Roumanie ou en France, les eurodéputés ont appelé, lors d'un débat le 17 janvier en plénière, la Commission européenne à répondre à leurs préoccupations. Une discussion largement dominée par les partis de droite (démocrates-chrétiens, conservateurs, extrême droite) qui ont fait de l'électorat agricole l'une de leurs cibles en vue des élections européennes de juin. Ils ont critiqué les contraintes environnementales de la stratégie De la ferme à la table et demandé la prolongation des dérogations sur l'utilisation des jachères ainsi que des mesures de sauvegarde sur les importations ukrainiennes.

La Française Anne Sander (PPE, droite) a pointé « l'avalanche de nouvelles règles soutenues par des adeptes de l'écologie punitive ». Son compatriote Jordan Bardella (ID, extrême droite), qui sera tête de liste de son parti en France, avait lui – un peu plus tôt lors d'un débat précédent – appelé à « décréter l'état d'urgence agricole ! », plaidant pour des exonérations d'impôts sur les transmissions, la fin de « l'écologie punitive » ou encore la garantie des prix. Beaucoup d'élus conservateurs (ECR), polonais et néerlandais notamment, ont fustigé la fracture entre agriculteurs et élites qui veulent remplacer l'agriculture européenne par des importations voire de « la viande de synthèse et des farines d'insectes ». D'autres, à gauche comme à droite, n'ont pas manqué de dénoncer les négociations d'accords commerciaux qui permettent l'entrée en Europe de produits ne répondant pas aux standards de l'UE.

« Vieille Pac et nouvelle Pac »

Selon la centriste allemande Ulrike Müller, « il faut reconnaître que la vieille Pac a échoué et qu'il faut une nouvelle Pac » sans surcharge administrative. « L'agriculture est en crise, mais c'est un problème structurel », a estimé, de son côté, le Vert français Benoît Biteau (colistier de son parti pour les Européennes). Mais il faudrait, selon lui, cesser d'opposer écologie et économie car ce qui menace la souveraineté alimentaire, le revenu des agriculteurs, le climat et la santé, « c'est ce modèle productiviste nécessitant l'usage massif de pesticides ».

En Allemagne, l'extrême droite veut récupérer la colère des agriculteurs

Les agriculteurs mobilisés en Allemagne depuis une semaine veulent se dissocier des groupes d'extrême droite qui tentent d'infiltrer leur fronde d'ampleur. Lors d'une manifestation à Dresde, dans l'est du pays, un cordon de policiers séparait strictement le rassemblement principal et quelques dizaines de personnes du mouvement local d'extrême droite « Freie Sachsen » - « Saxe libre », ont constaté des journalistes de l'AFP. Les autorités allemandes disent craindre un « noyautage » par les formations extrémistes de la fronde des agriculteurs déclenchée en décembre par la suppression d'allègements fiscaux et de subventions. Après une semaine de défilés et blocages routiers dans tout le pays, une grande manifestation de la profession était organisée lundi à Berlin. Le mouvement « Freie Sachsen », qui regroupe monarchistes, complotistes et droite nationaliste, a multiplié les messages de soutien aux agriculteurs sur les réseaux sociaux, appelant à une « semaine de résistance » en parallèle de leur mouvement. D'autres groupes, comme les néonazis de Troisième Voix ou le mouvement nationaliste Ein Prozent, ont eux aussi appelé à des « grèves générales » et des « émeutes subversives ».

Pac, budget et dialogue stratégique

Pour le commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, la Pac n'est pas un problème ; au contraire, à ses yeux, elle a apporté beaucoup de solutions aux agriculteurs. Par contre, il met en cause des règlements adoptés en dehors de la Pac, citant la législation sur la restauration de la nature, la révision de la directive sur les émissions industrielles ou le règlement Pesticides (qui n'a pas été adopté à ce stade). Selon lui, la plupart des solutions aux problèmes actuels des agriculteurs sont entre les mains des États membres. Seul problème avec la Pac, admet-il : l'obligation de préserver 4 % de zones non productives qui est perçue comme une mesure de limitation de la production. Mais il a dû se contenter de redire ce qu'il répète depuis des semaines : pour revenir sur cette obligation de maintenir des jachères (à laquelle les États membres dérogent depuis déjà deux ans), il faudra rouvrir en partie la Pac ce qui va demander du temps. Pourtant Janusz Wojciechowski admet soutenir la proposition soumise par la France d'autoriser la culture de légumineuses sur ces surfaces. Mais il doit convaincre le reste de la Commission européenne...

De même, concernant le budget de la Pac – comme il l'a déjà fait à de nombreuses reprises – il convient que les fonds disponibles sont insuffisants : « *Ce sera la tâche du prochain Parlement européen de se battre pour un budget renforcé.* » Et de promettre, en attendant, que les agriculteurs pourront s'exprimer dans le cadre du dialogue stratégique sur l'agriculture qui va être lancé prochainement et, bien sûr, lors des élections européennes.

AG

« Moratoire
de 10 ans sur
les interdictions
des molécules »

Élections européennes : les premières propositions agricoles de l'Alliance rurale

Dans un communiqué paru le 16 janvier, l'Alliance rurale, liste emmenée par le président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), Willy Schraen, en vue des élections européennes, annonce qu'elle soutient le mouvement de protestation des agriculteurs allemands – et toulousains, et présente ses mesures concernant le secteur agricole. L'Alliance rurale demande « un arrêt immédiat des baisses de production dans l'Union européenne » – en référence aux conséquences estimées de plusieurs mesures incluses dans le Green deal (engrais, pesticides...) ; un « moratoire de 10 ans sur les interdictions des molécules afin de donner le temps à la recherche de trouver des alternatives » ; un « plan d'investissements européen de 100 milliards sur 20 ans pour trouver des solutions durables à nos outils actuels » ; la « suppression des droits de succession pour la transmission des exploitations agricoles » ; et enfin la « reconnaissance par la loi du délit d'agribashing ». Présentée début décembre, la liste inclut notamment Véronique Langlais, présidente du syndicat des bouchers de Paris, ou encore le président de la fédération des pêcheurs d'Ille-et-Vilaine Jérémy Grandière. Un jour après l'Alliance rurale, c'est au tour de Jordan Bardella de prendre la parole, en se positionnant, dans un communiqué en faveur des manifestations d'agriculteurs « aux Pays-Bas, en Allemagne, et en France comme hier à Avignon et Toulouse ». Et de plaider pour une « un état d'urgence agricole », et les mesures suivantes : « Exonération d'impôts sur les transmissions, moratoire sur les accords de libre-échange, fin de l'écologie punitive, garantie des prix, priorité dans la commande publique, sobriété normative ».

MR

EN BREF...

Néonicotinoïdes : les dérogations accordées par la Roumanie dénoncées

Dans un courrier adressé le 9 janvier à la direction générale de la Santé, l'ONG PAN Europe déplore les dérogations accordées en 2024 par la Roumanie à l'utilisation de deux insecticides néonicotinoïdes interdit dans l'UE, le thiaméthoxame et l'imidaclopride (dont les autorisations d'utilisation ont été retirées respectivement en 2019 et 2020). Ces dérogations ont été accordées par le ministère roumain de l'Agriculture le 16 novembre 2023 et seront d'application entre le 22 janvier et le 21 mai 2024 à destination du traitement des graines de tournesol et de maïs. PAN Europe demande à la Commission européenne « une réaction rapide en invitant le ministère roumain de l'Agriculture à retirer les autorisations susmentionnées ou, en cas de refus, à lancer une procédure d'infraction ». Dans un arrêt rendu en janvier 2023 sur les néonicotinoïdes, la Cour de justice de l'UE a estimé que les États membres ne pouvaient pas accorder de dérogations pour l'utilisation de molécules « expressément interdites » au niveau européen. Ce qui est le cas des deux substances incriminées.

**Introduire
des contingents
tarifaires pour
les importations
ukrainiennes**

Ukraine : une proposition qui tarde

Initialement prévue pour le 16 janvier, la proposition de la Commission européenne concernant la prolongation des mesures commerciales autonomes pour l'Ukraine jusqu'en juin 2025 se fait attendre. « *Les travaux sont en cours. Nous sommes en train de discuter au sein du collège de la suite à donner* », a déclaré le commissaire à l'Agriculture Janusz Wojciechowski le 17 janvier lors de la séance plénière du Parlement européen. À la pression des professionnels agricoles, s'ajoute celle des États membres. Dans un courrier adressé aux commissaires Valdis Dombrovskis (Commerce) et Janusz Wojciechowski, les ministres de l'Agriculture de plusieurs États membres d'Europe orientale (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie) invitent d'urgence Bruxelles à introduire des contingents tarifaires pour les importations ukrainiennes de produits agricoles sensibles en raison des « perturbations et dégâts importants » que leurs marchés intérieurs connaissent.

Ces préoccupations ont d'ailleurs été rappelées par le ministre polonais Czeslaw Siekierski lors de sa rencontre en visioconférence avec le commissaire Dombrovskis le 15 janvier. Celui-ci a indiqué qu'il reste pleinement engagé à soutenir l'Ukraine et le fonctionnement efficace des voies de solidarité de l'UE mais que d'un autre côté, il est nécessaire de mettre en place les éléments permettant « de protéger les États membres de l'UE, notamment ceux frontaliers de l'Ukraine, contre un afflux excessif de marchandises sensibles ». Ces demandes interviennent dans un contexte de protestations agricoles dans les pays frontaliers de l'Ukraine. En Roumanie et en Pologne, les agriculteurs ont récemment bloqué les points de passage à la frontière avec l'Ukraine pour exprimer leur mécontentement. L'ensemble des ministres de l'UE aura une nouvelle fois l'occasion d'aborder le sujet de l'Ukraine à l'occasion de la réunion du Conseil Agriculture du 23 janvier. **FM**

EN BREF...

Marchés agricoles : Strasbourg valide le renforcement de l'encadrement de la spéculation

Les eurodéputés ont largement validé (521 voix pour, contre 19 et 57 abstentions et 518 voix pour contre 46 et 34 abstentions) le 16 janvier, les compromis issus des négociations en trilogues concernant les révisions de la directive (Mifid) et du règlement (Mifir) relatifs aux marchés d'instruments financiers dont l'objectif est de réduire les asymétries d'information entre les acteurs du marché. Cet accord politique, conclu le 29 juin, intègre notamment les principales propositions portées par le groupe des Verts du Parlement européen visant à encadrer plus efficacement les pratiques spéculatives sur les denrées agricoles. Concrètement, le texte donne la possibilité aux autorités de marché d'exiger la suspension des transactions sur certains marchés en cas de situation d'urgence, par exemple en cas de volatilité excessive des prix. Le compromis a déjà fait l'objet d'une validation formelle le 18 octobre par les ambassadeurs des États membres. Une fois la procédure terminée, la législation révisée sera publiée au Journal officiel de l'UE et pourra entrer en vigueur.

Un « déficit de contrôle public »

Pac : Birdlife dénonce les failles de l'écoconditionnalité

L'ONG Birdlife dénonce, dans un rapport diffusé le 16 janvier, le manque de contrôle des exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG) de la Pac. Ces ERMG, une des deux composantes de l'écoconditionnalité (avec les bonnes conditions agricoles et environnementales), s'appliquent à tous les agriculteurs qu'ils reçoivent ou non des soutiens de la Pac. Sur la base d'une analyse menée dans huit États membres (France, Espagne, Pologne, Italie, Autriche, Irlande, République tchèque et Slovaquie), Birdlife estime que les obligations de la législation ne sont pas correctement transposées par les États membres qui ont la charge de les traduire en normes pratiques au niveau des exploitations agricoles.

Le rapport montre que concernant la ERMG 3 (Directive Oiseaux), sept pays sur huit et, pour la ERMG 4 (Directive Habitats), six pays sur huit n'ont pas traduit les obligations juridiques en exigences distinctes et complètes au niveau des exploitations agricoles. Concernant la ERMG 8 (directive sur l'utilisation durable des pesticides), nouvellement introduite dans cette Pac, aucun des pays analysés n'a incorporé de restrictions spécifiques et obligatoires concernant l'utilisation de pesticides dans les zones Natura 2000. Selon l'ONG, la Commission européenne devrait fournir des orientations claires et complètes aux États membres sur la manière d'intégrer efficacement ces normes dans leurs cadres législatifs et administratifs nationaux, avec des exigences significatives et contrôlables au niveau des exploitations. Ce qui n'est pas le cas.

Bon nombre des problèmes déjà identifiés dans un précédent rapport datant de 2009 restent sans réponse, les normes ERMG de l'actuelle Pac ayant été reprises à l'identique des périodes précédentes de la Pac sans révision, constate Birdlife. Et de déplorer le manque de surveillance de la part de Bruxelles du fait d'un « déficit de contrôle public en raison du nombre limité de données disponibles » ainsi que l'absence de sanctions dissuasives.

AG

EN BREF...

Réserve agricole : 46,7 M€ débloqués pour les éleveurs de volaille italiens

Les États membres de l'UE ont donné le 18 janvier leur feu vert à une proposition de la Commission européenne d'accorder 46,7 millions d'euros provenant de la réserve agricole pour 2024 (dotée au total de 450 M€) de soutien à l'Italie pour indemniser les éleveurs de zones touchées par les épidémies de grippe aviaire. Quelque 23 foyers de grippe aviaire hautement pathogène de sous-type H5 ont été dénombrés en Italie entre janvier et avril 2022. En réponse, l'Italie a mis en œuvre des mesures sanitaires entraînant des pertes de production dans les régions touchées, notamment pour les œufs et la viande. L'aide de 46 670 790 euros couvrira 50 % des paiements de l'Italie, lesquels devront être effectués au plus tard le 30 septembre 2024. Le soutien est réservé aux exploitations agricoles situées dans ces zones réglementées touchées par les 23 foyers. Après son approbation formelle, le règlement sera publié au Journal officiel de l'UE et devrait entrer en vigueur début février. En décembre, une enveloppe de 51,7 millions d'euros avait déjà été débloquée au titre de la réserve de crise 2024 en faveur des agriculteurs grecs et slovènes touchés par des catastrophes naturelles.

Climat : les Vingt-sept lancent les discussions sur l'objectif 2040

Les ministres de l'Environnement de l'UE qui se sont retrouvés pour une réunion informelle sous présidence belge les 15 et 16 janvier à Bruxelles, ont entamé des discussions sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2040. La Commission européenne doit présenter en février une communication et une évaluation détaillée sur ce sujet. L'objectif européen pour 2040 devrait être fixé autour de 90 % de réduction pour poursuivre l'effort de moins 55 % d'ici 2030 et en vue d'atteindre la neutralité à l'horizon 2050. Aucun ministre de l'Environnement n'a évoqué d'objectifs revus à la baisse lors de la rencontre, a assuré le ministre bruxellois Alain Maron qui présidait la réunion. Mais « il y avait une préoccupation commune sur la manière de les atteindre, car une très grande transformation de la société se produira au cours de la prochaine décennie », a-t-il admis à l'issue des discussions.

Indications géographiques : deux nouvelles dénominations approuvées

La Commission européenne a approuvé, les 16 et 17 janvier, l'enregistrement de la tarte originaire des Pays-Bas et de Belgique « Limburgse vlaai » au registre des indications géographiques protégées (IGP) ainsi que la plante aromatique turque « Safranbolu Safrani » en tant qu'appellation d'origine contrôlée (AOP). Bruxelles précise que la « Limburgse vlaai » est une tarte sucrée ronde, dorée et cuite au four, abondamment garnie, avec une grande variété de garnitures possibles et de types de croûtes supérieures toujours cuites en même temps que la tarte servant de fond. Elle est préparée dans les provinces limitrophes du Limbourg. Le Safranbolu Safrani est produit, cultivé, fertilisé, récolté et séché sur le territoire de la localité de Safranbolu, dans la sous-préfecture de Karabuk, en Turquie. La Commission européenne ajoute que ce safran n'est ni broyé ni réduit en poudre, mais séché dans sa forme originale, ce qui lui permet de conserver sa couleur pourpre. Ces nouvelles dénominations viennent s'ajouter à la liste des 1 684 produits alimentaires déjà protégés.

+62 % pour les exportations de l'UE vers le Canada et +52 % pour les importations en provenance d'Ottawa

Ceta : après 6 ans de mise en œuvre, **des analyses divergentes**

Mis en œuvre provisoirement depuis le 21 septembre 2017, l'accord commercial UE-Canada fait l'objet d'analyses contradictoires. D'un côté, le Parlement européen estime que les craintes émises lors de sa conclusion ne se sont pas concrétisées. De l'autre, l'Institut Veblen est bien plus nuancé et pointe des manques importants.

Les eurodéputés ont adopté (par 391 voix contre 157 et 83 abstentions), le 17 janvier, un rapport d'initiative concernant la mise en œuvre de l'accord économique et commercial global (Ceta) avec le Canada, provisoirement appliqué depuis le 21 septembre 2017. Rédigé sous la houlette de l'Espagnol Javier Moreno Sanchez (socialiste), rapporteur de la commission du Commerce international sur ce sujet, ce document souligne notamment « avec satisfaction » que le traité commercial a permis une augmentation significative des échanges de biens tout en dépassant les craintes initiales.

Au niveau agricole, les eurodéputés constatent que les préoccupations exprimées concernant l'afflux de produits agricoles canadiens sur le marché de l'UE ne se sont pas concrétisées. D'ailleurs, ils mettent en avant le fait que la croissance des échanges de produits agroalimentaires – +62 % pour les exportations de l'UE vers le Canada et +52 % pour les importations en provenance d'Ottawa – a « largement bénéficié aux producteurs et aux exportateurs des deux parties ». Strasbourg considère que le commerce a également « contribué à la création d'emplois » et invite donc les dix derniers États membres (Belgique, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne et Slovaquie) n'ayant pas encore ratifié l'accord à le faire.

Interprétation contradictoire

De son côté, l'Institut Veblen a une analyse plus nuancée des effets de l'application provisoire de l'accord. Dans un rapport publié le 11 janvier, ses auteurs notent que les « bénéfices économiques annoncés ne se sont pas matérialisés », les exportations globales de l'UE ayant davantage augmenté pendant la période 2012-2017 qu'après l'application provisoire. En outre, le rapport attire l'attention sur le fait que la mise en œuvre du traité a eu pour conséquence « de booster les échanges dans des secteurs intensifs en émissions de gaz à effet de serre » comme les engrais. Par ailleurs, plusieurs manques sont constatés par l'Institut Veblen. Ainsi, l'accord ne contient pas « de conditionnalité tarifaire pour le respect de critères de durabilité dans les modes de production » et il ne permet pas de créer des incitations supplémentaires « à la mise en conformité du Canada sur le respect effectif des règles actuelles en vigueur dans l'UE ». Enfin, les auteurs estiment que le Ceta « offre de nouveaux espaces [...] pour peser contre le renforcement des législations européennes en matière sanitaire ou environnementale » comme les tolérances à l'importation sur les résidus de pesticides et la déforestation importée.

FM

OMC : les stocks publics paralysent les discussions sur la sécurité alimentaire

La conférence ministérielle d'Abou Dabi (Émirats arabes unis) de février approche, et il est toujours difficile d'imaginer les membres parvenir à une solution permanente sur question des stocks publics alimentaires. Des divergences, encore flagrantes lors de la réunion du comité de l'Agriculture de l'OMC du 16 janvier, menacent l'obtention de résultats sur la sécurité alimentaire.

Une solution permanente pour le stockage public à des fins de sécurité alimentaire d'ici la 13^e réunion ministérielle (CM13) – du 26 au 29 février à Abou Dhabi – sera-t-elle trouvée ? Rien n'est moins sûr. C'est l'un des constats faits par les États-Unis lors de la réunion du comité de l'Agriculture de l'OMC du 16 janvier au cours de laquelle une partie de l'ordre du jour était dédiée à cette question. En réponse à une présentation de l'Inde sur ce sujet, Washington aurait déclaré qu'en raison des divergences de vues des membres sur cette question, il semble impossible de parvenir à une solution permanente d'ici la fin du mois de février. D'une manière générale, de nombreux membres auraient pour crainte que la fragmentation actuelle sur cette question des stocks publics entraîne le risque de n'avoir aucun résultat sur la question de la sécurité alimentaire et de l'agriculture dans son ensemble. Pour mémoire, l'accord conclu lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013, a autorisé, à titre provisoire, que les programmes de détention de stocks publics dans les pays en développement ne soient pas contestés juridiquement, même si les limites du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges fixées pour un pays étaient dépassées, tout en s'engageant à trouver une solution pérenne.

Voie sans issue

Au cours de la réunion, l'Inde, les pays en développement du G33 (dont la Chine), le Groupe africain et le Groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), auraient indiqué que la question du stockage public à des fins de sécurité alimentaire doit être traitée « séparément et rapidement, sans lien avec les mandats existants ». Ils mettent ainsi avant leur proposition conjointe de mai 2022 qui prévoit d'élargir la solution intérimaire de Bali pour couvrir tous les pays en développement, tous les aliments de base et tous les programmes existants et futurs avec des conditions moins strictes. A contrario, les États-Unis, le groupe de Cairns (exportateurs agricoles) et l'UE estiment qu'une solution permanente au problème des stocks publics ne devrait être envisagée que dans le cadre d'une révision « ambitieuse » du soutien interne. Pour eux, cette solution ne doit plus se fonder sur la décision provisoire de Bali, qui a offert un avantage concurrentiel déloyal sur le plan commercial à certains pays comme l'Inde (lui permettant de devenir premier exportateur mondial de riz, par exemple). Ils considèrent que cela est en contradiction avec les principes d'ouverture et d'équité des échanges de l'OMC. **FM**

UE/Mercosur : reprise des discussions, entre pressions et oppositions

Après une pause en fin d'année liée à l'échec de la tentative de conclusion, les pourparlers entre l'UE et le Mercosur sont relancés à la suite de l'entretien téléphonique positif du 9 janvier entre le chancelier allemand et le président argentin. Dans le même temps, des industriels européens poussent pour une finalisation sans tarder des négociations tandis que le Parlement français continue de marquer une opposition franche à l'accord.

« L'accord est un impératif économique, social et géopolitique »

Après l'échec de la finalisation de l'accord en décembre, les discussions commerciales entre l'UE et le Mercosur reprennent. Du côté de la Commission européenne, le discours reste le même : volonté de poursuivre les discussions dans un esprit constructif et maintien de l'ambition de les conclure rapidement. C'est le sens de la rencontre du 17 janvier entre le vice-président exécutif en charge du Commerce, Valdis Dombrovskis, et la ministre argentine des Affaires étrangères, Diana Mondino, en marge de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos (Suisse). Elle fait suite à l'échange téléphonique du 9 janvier entre le chancelier allemand Olaf Scholz et le nouveau président argentin Javier Milei au cours duquel les deux dirigeants ont convenu de la nécessité de conclure rapidement les négociations. Parallèlement, dans un courrier adressé aux présidents de la Commission (Ursula von der Leyen), du Parlement (Roberta Metsola) et du Conseil européen (Charles Michel) le 11 janvier, 23 organisations professionnelles représentant un large éventail de secteurs industriels appellent les institutions européennes à conclure sans plus tarder l'accord commercial avec le Mercosur. Parmi elles, plusieurs signataires sont issus du secteur agroalimentaire (notamment lait, vin, spiritueux, biscuits). Selon ces organisations, la conclusion rapide des négociations permettrait d'améliorer la compétitivité des différents secteurs en diversifiant les chaînes de valeur. En outre, ils mettent en avant les bénéfices pour l'UE d'être le premier à conclure un accord avec les pays du Mercosur, ce qui permettrait aussi de réduire considérablement les barrières tarifaires et non tarifaires élevées. Au-delà de ce point, les signataires estiment que l'accord devrait contribuer au maintien d'une « structure industrielle forte dans l'UE, y compris dans les zones rurales », ayant pour conséquence, selon eux, de conserver des emplois. « L'accord est donc un impératif économique, social et géopolitique », est-il indiqué. Cette publication permet une nouvelle fois à l'industrie de prendre position en faveur de l'accord.

Opposition sénatoriale

Toutefois, en France, l'opposition à l'accord semble toujours aussi vive. À l'occasion d'une séance publique le 16 janvier, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition

de résolution transpartisane se prononçant contre la signature de ce traité commercial considérant que « les conditions démocratiques, économiques, environnementales et sociales ne sont pas réunies ». Pour sa première prise de parole dans l'hémicycle, Stéphane Séjourné, le nouveau ministre français des Affaires étrangères, est d'ailleurs allé dans le sens de la résolution, estimant qu'« *en l'état, [l'accord] devra être amélioré* ». Dans le détail, les sénateurs pointent notamment l'absence de clauses-miroir et s'opposent à l'adoption séparée des différents volets du texte. Ce vote a notamment été salué par Patrick Bénézit, président des éleveurs bovins français (FNB), qui estime qu'il « *revêt une importance majeure* » puisque « *le Parlement français tout entier* » s'oppose désormais à l'accord. Le président Macron, qui avait exprimé en décembre son désaccord vis-à-vis de l'accord en l'état, doit se rendre au Brésil le 27 mars où le sujet devrait être à l'ordre du jour. **FM**

LES LIVRES

■ Paysômes – Johanne Gicquel

Agricultrice durant dix ans, Johanne Gicquel constatait à la fois l'intérêt des gens pour les questions et enjeux agricoles, le bio, etc., et la méconnaissance évidente du sujet. « Il me semblait important de donner à voir des hommes, des paysans, des agriculteurs très conscients de la planète, des Autres. »

Le livre se veut un outil d'information «citoyen» et un plaidoyer pour un monde agricole plus respectueux de l'autre et de la planète. Il raconte des hommes, des paysans ou des agriculteurs qui ont choisi la Terre bretonne, à travers 15 belles rencontres et 9 reportages photo.

Sur commande (<https://www.johannegicquel.com/boutiklivres/paysomes-soutien/#cc-m-product-14670964032>) – 31 euros

■ The avocado debate – Honor May Elridge

Cet ouvrage se penche sur les impacts sociaux et environnementaux de la culture et la consommation de l'avocat. Avec une demande croissante, ce fruit est passé d'un ingrédient local à un phénomène mondial. À travers cet exemple, le lecteur acquiert une vue d'ensemble du système alimentaire mondial et des effets éthiques et environnementaux des choix alimentaires quotidiens.

Taylor & Francis Group – non traduit

Lactalis et l'Unell saisissent tour à tour le médiateur

L'industriel a saisi le médiateur des relations commerciales agricoles pour trouver un accord avec l'Unell sur le prix du lait. Les producteurs ont refusé cette demande et formulent une nouvelle saisine du médiateur.

Le litige entre Lactalis et l'Unell devrait se poursuivre devant le médiateur des relations commerciales agricoles, à condition que les deux parties s'accordent sur le champ de la discussion. Les pourparlers sont dans l'impasse depuis plusieurs mois et, en l'absence d'accord, l'industriel avait annoncé début janvier la reconduction du prix du lait du mois de décembre.

Lactalis a été le premier à saisir le médiateur, le 11 janvier, pour trouver une issue au différend qui l'oppose à la principale association d'organisations de producteurs (AOP) lui livrant du lait, l'Unell. « Lactalis espère poursuivre dans un climat constructif les discussions avec l'Unell afin de trouver un juste équilibre sur le prix du lait, permettant de continuer à valoriser le travail des producteurs tout en proposant aux consommateurs des produits laitiers français à un prix accessible », déclarait le numéro un du lait dans le communiqué annonçant la saisine du médiateur.

Cependant, la demande de Lactalis a été rejetée par l'Unell qui a annoncé, le 16 janvier, saisir, à son tour, le médiateur. « *Nous ne refusons pas la médiation, nous refusons simplement l'objet de la discussion* », a expliqué le président de l'Unell, Yohann Serreau à la presse. L'AOP estime que le champ d'application de la saisine de Lactalis « ne mènerait qu'à une solution de court terme et [...] ne respecterait ni les lois Egalim, ni notre accord-cadre », indique un communiqué.

Dans sa saisine, l'AOP précise les « paramètres importants de la formule de prix » sur lesquels, selon elle, la médiation doit porter : « La valorisation du lait destiné aux produits de grande consommation » et notamment la prise en compte et la revalorisation du prix de revient, ainsi que « la valorisation du lait destiné aux produits industriels », l'indicateur beurre-poudre n'étant plus publié par l'interprofession.

« Un bon signal » pour l'Unell

En septembre, une première médiation avait permis d'aboutir à un accord sur le prix du lait pour les derniers mois de l'année 2023. « *La saisie du médiateur par Lactalis est un bon signal qui marque une reprise des discussions* », estime Yohann Serreau. De son côté, l'industriel affirme dans un communiqué du 16 janvier souhaiter « un dialogue continu, serein et constructif sur le contrat » qui le lie à l'Unell. Les médiations pour des litiges entre des producteurs agricoles et des industriels restent plutôt rares. Le médiateur en conduit moins d'une dizaine chaque année. Les deux parties ont un mois pour trouver un accord (renouvelable une

« Nous refusons simplement l'objet de la discussion »

fois). Si aucun accord n'est trouvé dans le temps imparti, le comité de règlement des différends peut être saisi.

Des actions de soutien aux producteurs livrant à Lactalis ont été organisées par les sections locales de la FNSEA, le 18 janvier, sur plusieurs sites de production de l'industriel dont ceux de Saint-Florent Le Vieil (Maine-et-Loire), de Cuincy (Nord) et d'Andrézieux (Loire). « Lactalis ne respecte pas ce déroulement prévu par la loi. Il entend fixer le prix du lait aux producteurs en fonction de la négociation à conclure avec les enseignes de distribution », affirme dans un communiqué la FRSEA Normandie appelant à un rassemblement devant l'usine de Domfront (Orne). « Ainsi, Lactalis tente d'imposer à ses fournisseurs le prix le plus bas du marché, en tenant compte d'indices "maison" qui ne reflètent pas la réalité des coûts de production », poursuit-elle. Des manifestations avaient déjà été organisées à l'appel du syndicat quelques jours avant les fêtes de fin d'année en décembre et début janvier. **JG**

Porc : le Royaume-Uni face à des importations illégales « sans précédent »

Les importations illégales de viande vers le Royaume-Uni atteignent un niveau « sans précédent », faisant planer un risque d'introduction de la peste porcine africaine (PPA) dans le pays, apprend-on dans un article de Pig World. D'après le média spécialisé, plus de 57 t de viande illégale ont été saisies au port de Douvres depuis septembre 2022, par lequel transiteraient 90 % des volumes illicites. Quelque 5,5 t auraient été saisies durant le seul week-end précédant Noël. Ces saisies pourraient constituer « la partie émergée de l'iceberg », estime Beverley Edmonson, responsable sanitaire du port : « Pour chaque tonne de viande illégale retirée [du circuit alimentaire], il y a de nombreuses tonnes entrant en Grande-Bretagne sans être détectées », avance-t-elle dans le magazine EHN, édité par l'Institut de santé environnementale (CIEH).

De son côté, Lizzie Wilson, directrice de la National Pig Association (NPA, regroupant éleveurs et industriels), a pointé des révélations « profondément inquiétantes ». « Il suffirait d'un incident avec un morceau de viande infecté [par la PPA] qui rentrerait en contact avec un cochon pour mettre à genoux l'industrie du porc tout entière. » Dans un communiqué du 5 janvier, la NPA a appelé le gouvernement à « étendre l'interdiction actuelle à toutes les importations non commerciales de porc », alors que les particuliers en provenance de l'UE peuvent aujourd'hui transporter jusqu'à 2 kg. Plus généralement, la NPA exhorte les autorités britanniques à « améliorer les contrôles aux frontières » et à mettre en place sans tarder des « contrôles frontaliers appropriés pour les importations commerciales », alors que le plan de contrôle a déjà été « reporté cinq fois ». **YG**

57 tonnes saisies, qui ne seraient que « la partie émergée de l'iceberg »

« Canard vacciné »
ne rime pas
automatiquement
avec « canard
protégé »

Influenza : audits en cours sur la qualité de la vaccination

En parallèle de l'application du vaccin, les vétérinaires mènent des audits sur la qualité de la vaccination contre l'influenza aviaire, qui peut largement conditionner son efficacité. Des enquêtes qui ont fait apparaître un « relâchement global » sur la biosécurité, en lien avec un moral en berne.

A lors que la vaccination contre l'influenza aviaire se poursuit, « beaucoup d'audits sont réalisés sur le terrain par les vétérinaires », a indiqué le praticien Vincent Blondel (Socsa élevage) lors d'une visioconférence organisée le 3 janvier par le Cifog (interprofession du foie gras). Le but ? Évaluer la qualité de la vaccination, qui peut fortement jouer sur son efficacité. Sur le papier, la campagne de vaccination se déroule sans anicroches, avec 12,4 millions de canards ayant reçu une première dose au 8 janvier, et 9,05 millions une seconde injection. « *Quasiment tous les canards commerciaux présents en France sont vaccinés* », affirme M. Blondel dans un entretien à Agra Presse. Ce n'est pas le cas pour les animaux reproducteurs, pour qui la vaccination n'est pas obligatoire (elle est même interdite s'ils ont vocation à être exportés). Après la période de mise en place à l'automne, la vaccination se poursuit désormais « *sur un rythme de croisière* », selon ce vétérinaire basé dans le Sud-Ouest. « *Ça se passe globalement bien, mais il peut y avoir quelques trous dans la raquette.* »

Attention à la remise en température

Car « canard vacciné » ne rime pas automatiquement avec « canard protégé ». « *Il faut distinguer l'efficacité du vaccin de la qualité de l'application du vaccin, qui peut influencer pour beaucoup la réponse des animaux au vaccin* », a rappelé le vétérinaire François Landais (Anibio) lors de la visioconférence du Cifog. Premier paramètre à prendre en compte : la température du vaccin lors de son application, qui doit « *idéalement se situer entre 25 et 30°C* », selon M. Blondel. Or, comme il se conserve au frigo, « *on remarque que parfois il n'est pas remis à la bonne température* ». Avec à la clé une efficacité « *fortement dégradée* », selon François Landais, voire des « *risques importants de mortalité* » s'il est trop froid.

Un autre critère joue un rôle prépondérant : « *L'état de santé des canards au moment de la vaccination* », insiste Vincent Blondel. « *Il peut arriver que l'on vaccine des animaux malades, ou qu'ils déclenchent une pathologie avec le stress de la vaccination. Dans ce cas, la «prise» est moins bonne* », l'immunité ne se développe pas aussi bien que prévu. Même avec des animaux en bonne santé, l'injection d'une troisième dose à l'âge de 56 jours – récemment rendue obligatoire dans les zones les plus denses – ajoute une nouvelle difficulté. « *La troisième dose, c'est très*

« La troisième dose, c'est très compliqué pour les éleveurs »

compliqué pour les éleveurs, constate Vincent Blondel. À cet âge, les canards sont lourds, entre 3 kg et 3,5 kg, l'opération est donc très physique et comporte un risque d'abîmer les animaux. »

« Relâchement global de la biosécurité »

Pour évaluer la qualité de la vaccination, les vétérinaires réalisent des dosages des anticorps produits grâce au vaccin. Comme l'explique M. Blondel, « une très bonne vaccination, c'est 95 % de tubes [d'échantillons] positifs ; une vaccination convenable, c'est 90 % ». Des données encore en cours d'agrégation. Ces analyses sont à la charge des cabinets vétérinaires, l'État prenant en charge uniquement les sérologies en fin de période d'élevage, afin de vérifier que le virus ne circule pas. Au-delà des analyses sérologiques, les vétérinaires mènent des audits auprès des éleveurs et des vaccinateurs, pour vérifier la bonne application des consignes de vaccination. « C'est un processus complexe, il faut être présent pour accompagner les gens », relève Vincent Blondel. « On passe trois fois par bande, soit tous les trente jours, pour voir si nos remarques ont été entendues. »

Ces enquêtes de terrain ont fait apparaître un « relâchement global de la biosécurité », a noté le praticien lors de la visioconférence du 3 janvier. Un phénomène « en lien avec un découragement général du fait des crises et de l'effort considérable de tous sur la vaccination », analyse-t-il. « En parallèle, d'autres pathologies commencent à apparaître, notamment la pasteurelle, s'inquiète-t-il. Si d'autres maladies passent, il y a un risque que l'influenza aviaire passe aussi. » Et M. Blondel de rappeler qu'il reste « indispensable de toujours se remettre en question sur la biosécurité, malgré le vaccin et notamment lorsque des équipes interviennent ». Après six crises d'influenza aviaire, les éleveurs éprouvent « un ras-le-bol général », constate le vétérinaire auprès d'Agra Presse. L'arrivée du vaccin reste toutefois un signe « encourageant », relève-t-il : « Si la vaccination marche bien, les éleveurs vont se remotiver ». **YG**

EN BREF...

Influenza aviaire : les Philippines interdisent les importations de volailles françaises

En raison de l'épizootie d'influenza aviaire, les Philippines ont interdit, depuis le 8 janvier, l'importation des volailles en provenance de France et de Belgique, a annoncé le ministère philippin de l'Agriculture dans un communiqué. Cet embargo d'une durée « indéfinie » concerne les animaux vivants, ainsi que « les produits de volailles incluant la viande de volaille, les poussins d'un jour, les œufs à couvert et la semence de volailles ». Le ministre de l'Agriculture Francisco Tiu Laurel a indiqué prendre cette décision pour « protéger la santé de notre population avicole locale ainsi que les travailleurs avicoles et les consommateurs ». Le communiqué évoque « l'épizootie de grippe aviaire », mais pas la campagne de vaccination lancée par la France, qui a déjà provoqué plusieurs embargos. Les Philippines sont un partenaire commercial marginal pour la filière avicole française, et réciproquement : en 2023, le pays a importé plus de 426 000 t (pour plus de 418 M\$), dont 0,01 % en provenance de l'Hexagone et 0,59 % en provenance de Belgique. La France compte actuellement dix foyers d'influenza aviaire en élevage, les quatre derniers ayant été confirmés sur des dindes et des canards en Vendée.

**Le camembert
« au bord
de l'extinction »**

Ferments lactiques : une découverte pour « sauver » les bleus

Des chercheurs du CNRS, d'AgroParisTech et de l'université Paris Saclay sont parvenus à « séquencer le génome du micro-organisme responsable de la fermentation du bleu de Termignon » (fromage fermier de Savoie), ce qui pourrait permettre de réintroduire de la diversité dans les fromages bleus et, ainsi, « sauver la filière », informe le CNRS sur son site. Les scientifiques ont découvert récemment cette nouvelle souche de *Penicillium roqueforti*, « le champignon impliqué dans la fermentation de tous les fromages bleus et persillés ». Jusqu'ici, « seules quatre [souches] étaient connues dans le monde », indique la chercheuse Jeanne Ropars. Deux populations ont été domestiquées pour la fabrication de fromages : l'une est utilisée par l'AOP Roquefort, l'autre par tous les autres fromages bleus. Or, à force de sélection, « les fromages, non fermiers et non protégés par une AOP, présentent aujourd'hui une diversité de micro-organismes extrêmement pauvre », ce qui mettrait la filière en danger.

L'introduction d'une nouvelle souche pourrait ainsi « apporter aux producteurs la diversité génétique qui manque cruellement à leurs ferments ». Pour les mêmes raisons, le camembert serait « au bord de l'extinction », d'après l'équipe de recherche. En effet, celui-ci « n'est inoculé que par une seule et même souche de *Penicillium camemberti* et ce partout sur Terre ». Les producteurs peinent déjà à « obtenir des spores [...] en quantité suffisante », indique la publication. Pour sauver le camembert, les espoirs des scientifiques reposent principalement sur l'inoculation avec du *Penicillium biforme*, une espèce naturellement présente dans le lait cru et qui « montre une diversité génétique et phénotypique incroyable ». Cependant, cette solution modifierait les caractéristiques du fromage et nécessite que les consommateurs acceptent une nouvelle diversité de goût, d'apparence et de texture, alors que la production de camembert est très standardisée. **JG**

EN BREF...

Elevage : pour le Cese, son avenir passe par davantage d'exploitations de « polyculture/élevage »

Dans un avis sur l'avenir de l'élevage français, adopté très largement (115 voix pour et 2 abstentions) le 16 janvier, le Cese estime que « le défi majeur est de maintenir le plus grand nombre de fermes de polyculture/élevage en France » et de « réintroduire ce modèle dans les territoires où il a disparu ». Dans son ensemble, le rapport est plutôt consensuel, plaidant pour davantage de moyens dédiés à la recherche, pour permettre aux agriculteurs de « devenir des éleveurs-innovateurs, en les associant aux travaux de recherche » et leur apporter une « méthodologie de diagnostic scientifique et technique ». Les auteurs proposent en outre de préparer la Pac 2027, notamment pour favoriser les modèles de polyculture-élevage, de « mettre en place un grand plan d'investissements et de transformation par territoire », ou encore de « mener des actions de communication afin d'expliquer les réalités et les impacts positifs des modèles d'élevage les plus vertueux ». Il enjoint enfin les pouvoirs publics à « faire respecter l'obligation d'indiquer l'origine nationale des viandes et des produits laitiers ».

Groupes vétérinaires : l'Ordre demande une « mission » sur les actionnaires interdits

À l'occasion des vœux de l'Ordre des vétérinaires le 9 janvier, son président Jacques Guérin a alerté la directrice générale de l'alimentation (DGAL) Maud Faipoux sur les « conséquences des décisions du Conseil d'État en matière de contournement de l'interdiction de détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice vétérinaire par certains acteurs ». Il demande la création d'une « mission » sur le sujet. L'article L241-17 du Code rural, qui encadre le contrôle et la détention des sociétés vétérinaires, interdit, en théorie, la détention de parts du capital social ou d'actions par des acteurs de l'amont et de l'aval du maillon vétérinaire. Or, dans le cadre du contentieux qui oppose l'Ordre à certains groupes d'investissement détenus – en totalité ou en partie – par des multinationales de l'agroalimentaire (Mars et Nestlé), le Conseil d'État a écarté l'existence de lien « direct ou indirect » entre les activités d'alimentation animale et les activités vétérinaires, au motif qu'elles s'opèrent dans des entités distinctes. La plus haute juridiction administrative a donc statué qu'Anicura (Mars) et IVC Evidensia (Nestlé) ont le droit de détenir des parts dans des cabinets vétérinaires et que cela ne constitue pas un motif de radiation pour les établissements concernés, contrairement à la position de l'Ordre. Seul le fait que les vétérinaires en exercice au sein de la structure ne détiennent pas le contrôle effectif de l'établissement a été retenu comme un motif valable.

Depuis, une conciliation a été menée sous l'égide du ministère de l'Agriculture pour interpréter les décisions du Conseil d'État et, ainsi, éviter l'application des sanctions de radiation et la fermeture des établissements litigieux. En outre, le président de l'Ordre indique dans son discours que des « travaux complémentaires seront conduits autour des notions déontologiques de « conflit d'intérêts » et de « service de clientèle » dans le courant du premier semestre ».

JG

EN BREF...

Santé animale : feu vert à une aide d'État de 1,46 Mrd € pour les éleveurs tchèques

La Commission européenne a autorisé, le 17 janvier, deux régimes d'aides d'État tchèques dotés d'un budget total d'environ 1,46 milliard d'euros pour aider les agriculteurs à prévenir la propagation de certaines maladies des volailles et des porcs. Les programmes, qui dureront jusqu'au 31 décembre 2029, permettront de soutenir les coûts supplémentaires liés au nettoyage des locaux et des équipements agricoles, au traitement des aliments pour animaux et de l'eau et aux interventions vétérinaires. Objectif : prévenir la propagation pour les élevages de volailles de la grippe aviaire, de la salmonelle et de la campylobactériose, et pour les élevages porcins de la brucellose, du syndrome reproducteur et respiratoire porcin et la salmonellose. L'aide couvrira jusqu'à 50 % des coûts éligibles. Selon Bruxelles, ce soutien est conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'État. Il aura un « effet incitatif, dans la mesure où les bénéficiaires ne mettront pas ces mesures en place sans le soutien public » et son impact sera « limité sur la concurrence et les échanges entre les États membres ».

« Des entreprises mettent des gros moyens pour relancer la production »

Veau : la filière espère enrayer baisses de production et de consommation

Lors d'une conférence de presse le 11 janvier, Gilles Gauthier, président de la section veaux d'Interbev, s'est dit « convaincu que la baisse des abattages va se stopper d'ici à la fin 2024 », rapportent nos confrères de Réussir Bovins viande. Un objectif de stabilité qui pourrait permettre, espère-t-il, de ravir la place de premier producteur mondial aux Pays-Bas, où le cheptel est appelé à reculer en raison du plan gouvernemental de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

En 2023, la production française de viande de veau a perdu 7,8 %, indiquent de leur côté Les Marchés. Une chute qui affecte particulièrement la production sous Label rouge (6 % du total), qui s'effondre de 20 %. À l'œuvre depuis trois ans, la baisse de la production de viande de veau « nous préoccupe », note M. Gauthier. Première explication, selon lui, le manque de renouvellement des éleveurs partant à la retraite. « Des entreprises mettent des gros moyens pour aider à relancer la production », affirme-t-il, prenant l'exemple de Van Drie France, dont il est directeur Stratégie et développement. Tout en précisant que, en veaux de boucherie, « les investissements très onéreux – de l'ordre de 450 000 à 550 000 € pour une nouvelle installation – sont un facteur extrêmement limitant ».

En parallèle, Interbev veut stabiliser la consommation, elle aussi en recul (-5 % en 2023, à 3 kg/habitant/an). L'interprofession lance une nouvelle campagne axée sur la transmission et le patrimoine culinaire, dans le but d'installer un nouveau temps de fort de consommation au mois de février, jusqu'à la Fête des grands-mères (3 mars). **YG**

EN BREF...

Médicaments vétérinaires : l'Ordre plaide pour une avancée de la réforme

Alors que les discussions sur la réforme du suivi sanitaire permanent (SSP) patinent, le président de l'Ordre des vétérinaires Jacques Guérin a pressé, lors de ses vœux le 9 janvier, les autorités et les filières d'élevage de faire avancer les discussions sur les textes à paraître, et notamment un décret portant sur la prescription, la délivrance et la détention de médicaments vétérinaires. « Des blocages persistent », soulève Jacques Guérin. « L'identification des animaux sur l'ordonnance pose problème. La présence raisonnable et raisonnée de médicaments vétérinaires dans les élevages pose aussi problème », précise-t-il. « J'enjoins tous les acteurs de ce dossier, notamment la filière porcs, à trouver une issue dans le respect des règlements européens, tout en acceptant une bonne fois pour toutes que les us et coutumes ne font pas force de loi », poursuit le président de l'Ordre. La possibilité pour les éleveurs de détenir des médicaments d'avance pour pallier les pathologies courantes fait débat. Si les éleveurs voient dans le projet de décret un durcissement de la législation, les vétérinaires estiment que le texte s'inscrit dans la continuité de la loi actuelle, qui encadre déjà fortement les usages, même si les pratiques peuvent différer.

Porc : Pékin lève son interdiction d'importation pour la Belgique

L'administration générale des douanes de Chine et le ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales ont conjointement annoncé, le 12 février, la levée de l'interdiction d'importation pour la viande porcine en provenance de la Belgique à compter de cette date. Les exportations devront, toutefois, se conformer aux exigences légales en matière d'inspection et de quarantaine, précisent les autorités chinoises. La Belgique vient s'ajouter à la liste restreinte des huit États membres de l'UE – Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal – autorisés à exporter de la viande de porc vers la Chine. Pékin avait mis en place depuis 2018 une interdiction d'importation de viande porcine originaire de Belgique à la suite de l'apparition de cas de peste porcine africaine dans le pays. D'autres États membres (comme l'Allemagne) ont aussi demandé l'accès au marché chinois pour leur viande porcine (soit en raison de leur statut indemne, soit en raison des mesures strictes mises en place). Sans résultat pour l'heure, la Chine ne reconnaissant pas le principe de régionalisation.

La publication de ce communiqué est intervenue à l'occasion d'une rencontre entre le Premier ministre chinois Li Qiang et son homologue belge Alexander De Croo, qui occupe actuellement la présidence du Conseil de l'UE et qui était en visite diplomatique dans l'Empire du Milieu. La ministre fédérale belge des Affaires étrangères, Hadja Lahbib, et son collègue de l'Agriculture, David Clarinval, ont salué cette « *avancée importante* », faisant part de leur soulagement pour les fermes belges. Toutefois, cela intervient dans un contexte où la Chine a drastiquement réduit sa dépendance au marché mondial. Selon les données d'Eurostat, Pékin a importé moins de 866 000 tonnes de viande porcine entre janvier et septembre contre plus de 1,07 Mt sur la même période en 2022.

FM

Depuis plus de vingt ans, les graminées ne cessent de croître

Ecophyto 2030: les céréaliers priorisent les graminées

Avec l'augmentation des résistances et le retrait progressif des herbicides, la filière céréalière fait face à un défi majeur dans la gestion des graminées, dont elle a fait sa priorité dans le cadre d'Ecophyto 2030.

Mi-décembre, quatorze plans d'action anticipant le retrait de substances actives ont été validés en comité inter-filières dans le cadre d'Ecophyto 2030, parmi lesquels un plan visant à maîtriser les graminées-adventices dans les rotations de grandes cultures. Mais pourquoi avoir choisi de s'attaquer en priorité à la gestion de ces adventices ? « *La lutte contre les graminées, aussi bien hivernales qu'estivales, est une problématique majeure à laquelle sont confrontés les agriculteurs* », explique Franck Duroueix, expert de la protection intégrée des cultures chez Terres Inovia à Agra Presse. Et d'ajouter « *que la situation est très tendue* », en raison de « *l'extension des phénomènes de résistance* » mais aussi « *du retrait des substances actives les unes après les autres* ».

En céréales, le retrait de l'isoproturon en 2016-2017, ainsi que la baisse de dose du chlortoluron, ont resserré l'étau autour de trois molécules formant la base du dés-herbage : le prosulfocarbe, la pendiméthaline et le flufenacet. Or, les processus de réapprobation ou les politiques publiques font « *peser des risques de retrait ou de restriction sur les substances actives pivot actuellement disponibles* », prévient M. Duroueix. Parmi ces substances figure notamment le prosulfocarbe, deuxième substance active herbicide la plus utilisée en France, pour lequel l'Anses a annoncé des restrictions d'usage en octobre 2023.

La crainte des « d'impasses »

Depuis plus de vingt ans, les graminées tel le ray-grass ou le vulpin, principales adventices hivernales de la rotation céréalière, ne cessent de croître, rapporte un article rédigé par les instituts Arvalis et Terres Inovia. En cause : « *Une implication des systèmes de grandes cultures (agrandissement des exploitations, abandon du labour) accéléré par l'évolution de la PAC, notamment l'étape Agenda 2000 abandonnant le soutien direct aux cultures.* »

Labour, faux-semis, rotation des cultures... « *un grand nombre de solutions parfois qualifiées d'alternatives constituent en fait des mesures prophylactiques et de lutte directe déjà plus ou moins déployées dans les systèmes conventionnels* », précise M. Duroueix. Si ces mesures « *contribuent* » à l'abaissement de la pression des graminées, elles ne constituent pas « *des solutions suffisantes* », prévient toutefois l'expert. D'où la primauté accordée à la gestion des graminées, alors que la filière des grandes cultures s'inquiète du risque « *d'impasses techniques* ». Fin décembre, le président de l'AGPM Franck Laborde se désolait, auprès d'Agra Presse, de n'avoir reçu aucune garantie de la part du gouvernement sur le fait que la France défendrait les molécules tant que des solutions alternatives n'auraient pas été trouvées.

JJ

Blé : Ecophyto et intempéries irritent l'AGPB

Lors de ses vœux à la presse, l'AGPB est restée fermement opposée au plan Ecophyto 2030, en particulier à l'indicateur de suivi des produits phytosanitaires une nouvelle fois retenu, le Nodu. L'association s'inquiète par ailleurs des conséquences des intempéries. Elle appellera prochainement les céréaliers « à descendre dans la rue ».

L'AGPB estime les surfaces de blé tendre non semées à 10 %

« **N**ous sommes absolument opposés à la nouvelle stratégie d'Ecophyto 2030 », a affirmé le président de l'AGPB (producteurs de blé, FNSEA) Éric Thirouin à l'occasion d'une conférence de presse le 17 janvier. Selon M. Thirouin, la stratégie du gouvernement visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2030 par rapport à la période 2015-2017, risque de mener l'agriculture française « droit dans le mur ». L'AGPB conteste en particulier l'indicateur – qu'elle qualifie de « loufoque » –, une nouvelle fois choisi par la France pour suivre le recours aux produits phytosanitaires, à savoir le Nodu pour Nombre de doses unités. Calculé à partir des données de vente des distributeurs de ces produits, le Nodu « correspond à un nombre de traitements moyens appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale », rappelle le ministère de l'Agriculture sur son site. « À partir du moment où l'on remplace un produit efficace, mais considéré comme nocif, par une solution moins efficace, nous sommes obligés de passer plus souvent dans les champs. Or, plusieurs passages impliquent une augmentation du Nodu, ce qui fausse les résultats », regrette le président de l'AGPB.

Un contexte climatique « morose »

« Depuis vingt ans, nous avons réduit de 46 % l'usage des substances actives, mais le Nodu ne le reflète pas. Aussi, utiliser cet indicateur crée une situation de distorsion de concurrence flagrante par rapport à nos voisins », dénonce Philippe Heusele, secrétaire général de l'AGPB. Pour rappel, l'Europe utilise un autre indicateur (HRI), soit l'indicateur de risque harmonisé qu'utilise la Commission européenne pour suivre les objectifs de réduction de l'utilisation des pesticides.

À ce titre, le président de l'AGPB précise qu'il appellera les céréaliers « à descendre dans la rue ». Et ce d'autant plus qu'il s'inquiète des propos de Benoît Vallet, auditionné en commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale. M. Vallet recommande en effet la mise en place d'un registre – « diffusable » – visant à tracer les épandages de produits phytosanitaires au niveau de chaque parcelle. « Cela reviendrait à livrer les agriculteurs en pâture », s'alarme M. Thirouin. Pour l'heure, la loi impose aux agriculteurs de déclarer, dans un registre papier ou électronique, les traitements phytosanitaires à la parcelle, et de les conserver pendant au moins cinq ans. Or, cette période ne s'accorde pas au temps nécessaire à l'épidémiologie, selon le président de l'Anses. Les griefs de l'AGPB s'inscrivent dans un contexte « morose » pour la filière, avec

GRANDES CULTURES

« Une capacité de stockage de plus de 80 000 palettes »

notamment les intempéries qui touchent depuis deux mois la France. Le président de l'AGPB a estimé les surfaces de blé tendre non semées à environ 10 %. Et de s'inquiéter des semis effectués dans des « conditions exécrables », avec un risque de voir les levées « asphyxiées ». « Il manquera près de 500 000 hectares de blé tendre pour la campagne 2024 par rapport aux années précédentes », a d'ores et déjà averti M. Thirouin, qui également du doigt la diminution des solutions de désherbage pour le blé tendre : « Nous nous attendons à une situation catastrophique au printemps, avec des agriculteurs qui pourraient renoncer à récolter », prévient d'ores et déjà le président de l'AGPB. JJ

EN BREF...

Céréales : à Rouen, Sénalia multiplie par cinq ses capacités de stockage

Dans un communiqué du 12 janvier, le groupe Sénalia, qui exploite des terminaux portuaires céréaliers à Rouen, a dévoilé ses ambitions en matière d'entreposage, pour lequel il souhaite devenir « un acteur significatif » en 2024. Selon Sénalia, trois entrepôts seront « opérationnels » d'ici la fin de l'année. D'une capacité de 14 000 m² de stockage, le premier est déjà en activité à Grand-Quevilly (Seine-Maritime) depuis 2021. Le second, également situé à Grand-Quevilly, sera opérationnel à partir d'octobre 2024. Quant au troisième, en cours de construction dans la commune de Petit-Couronne (Seine-Maritime), il devrait être exploitable en décembre 2024. « La force de frappe de Sénalia en logistique conditionnée sera multipliée par cinq », soutient Thierry Dupont, président de Sénalia Union. En tout, les trois entrepôts, d'une surface totale de 75 000 m², représentent « une capacité de stockage de plus de 80 000 palettes disposées sur des racks » verticaux, ajoute Thomas Desjonquères, directeur logistique industrielle de Sénalia. Gilles Kindelberger, directeur général du groupe, s'est par ailleurs félicité de la progression des moyens de transports « durables », qui représentent 42 % des flux.

Maïs : prévisions de récolte mondiale relevées, cours au plus bas depuis 3 ans

Le ministère américain de l'Agriculture (USDA) a relevé, le 12 janvier ses prévisions de récolte mondiale de maïs pour la campagne en cours, entraînant un décrochage des cours, au plus bas depuis trois ans. L'USDA, dans la dernière édition de son rapport mensuel WASDE, voit désormais la production du grain jaune atteindre 947 millions de tonnes, contre 945 jusqu'ici. Ce relèvement est principalement le fait d'un bond des estimations pour les États-Unis, dont la récolte a été réévaluée de 2,7 millions de tonnes, grâce à un rendement record de 11,1 tonnes à l'hectare (+2 % sur un an). Ce changement fait plus que compenser l'abaissement de 2 millions de tonnes des projections de production au Brésil. Dans la foulée de la publication du rapport, le cours du contrat de référence du maïs américain s'est replié jusqu'à 4,41 dollars le boisseau (environ 25 kg), une première depuis décembre 2020. Autre élément négatif pour les cours, l'USDA a considérablement rehaussé son estimation de récolte chinoise, désormais supérieure de 11,8 millions de tonnes au chiffre publié en décembre. L'USDA a également rehaussé sa projection de rendement pour le soja américain, ce qui mènerait à une récolte supérieure de près d'un million de tonnes aux précédentes prévisions.

Maintien
du chiffre
d'affaires
à plus de 6 Mrd€

Les ventes de champagne retombent au niveau d'avant-Covid

Les expéditions de champagne, « après trois années hors-normes », sont retombées l'an dernier à leur niveau d'avant-Covid, a indiqué le 15 janvier le CIVC (interprofession). Elles ont atteint 299 M de bouteilles (-8,2 %) en 2023, selon un communiqué. De 297,3 M de bouteilles en 2019, les expéditions de champagne avaient chuté l'année suivante de 18 %, en pleine crise sanitaire, puis rebondi de 33 % en deux ans pour atteindre plus de 325 M de bouteilles à fin 2022. En 2023, les ventes destinées à la France ont représenté 127 M de bouteilles (-8,2 %). « Le marché national souffre davantage que les marchés d'exportation de l'inflation, qui a pesé sur les budgets des ménages tout au long de l'année », analyse le CIVC. Avec 172 M de bouteilles (-8,2 %), l'export dépasse nettement son niveau de 2019 (156 M de bouteilles) et assure désormais plus de 57 % des ventes, contre 45 % il y a dix ans. « Le surstockage des distributeurs en 2022, par crainte de pénurie, explique partiellement ce recul » des expéditions vers l'étranger, d'après le Comité champagne.

L'interprofession souligne que « malgré la baisse des volumes, la montée en gamme des cuvées, surtout à l'exportation, a permis à l'appellation de maintenir son chiffre d'affaires au-dessus de 6 Md€ ». À fin octobre, les prix moyens affichent des augmentations de 10,8 % toutes destinations confondues (entre 8,5 % pour les ventes en France et 12,7 % pour l'UE), selon les chiffres du SGV (producteurs). Pour David Chatillon, président de l'Union des maisons de champagne et co-président du CIVC, « la baisse (des expéditions en 2023) était attendue mais, avec une valeur maintenue, la Champagne reste optimiste pour l'avenir » même si les ventes de produit restent « sensibles au contexte géopolitique et à l'évolution de l'économie mondiale ». **JCD**

EN BREF...

Vin : les coops alsaciennes Bestheim et de Wolfberger engagent un projet de fusion

Les conseils d'administration de Bestheim et de Wolfberger, les deux plus grosses unions de coopératives viticoles d'Alsace, engagent un processus de rapprochement, ont-ils annoncé le 18 janvier. Ce projet vise « une fusion qui sera soumise à l'approbation des adhérents en 2025 », selon un communiqué commun. Les deux coopératives ont « des modèles économiques parfaitement complémentaires », déclare le président de Wolfberger, Hervé Schwendenmann, soulignant leur souhait de « mener conjointement les investissements importants et indispensables pour se projeter dans un futur toujours plus exigeant à tous les niveaux ». « Actuellement, le marché se reconfigure », considère le président de Bestheim, Pierre-Olivier Baffrey, pour qui il s'agit de bâtir conjointement « un projet économique, environnemental et social ambitieux ». Bestheim (12 millions de bouteilles) rassemble 325 vigneron sur plus de 1 400 ha de vignes. Wolfberger totalise 300 vigneron sur 1 250 ha, pour un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros dans plus de 50 pays.

48 % des producteurs réclament des aides publiques

Vin : une majorité de producteurs mondiaux **favorables à la réduction de l'offre**

Selon une enquête de l'université de Geisenheim (Allemagne) les producteurs mondiaux de vin sont majoritairement favorables à une réduction de l'offre ; 63 % jugent nécessaire de diminuer les excédents pour rééquilibrer le marché, a indiqué le 16 janvier la directrice de l'Institut d'économie du vin et des boissons Simone Loose, lors d'une conférence de presse du salon ProWein. La proportion est moins forte en France (57 %) ou dans le Nouveau Monde (55 %) qu'en Allemagne et au Portugal (71 %). Des résultats plus homogènes apparaissent sur le rôle à jouer par les États. Près d'un producteur sur deux (48 %) réclame des aides publiques à l'arrachage de vignes, cette proportion étant quasi identique en France et Espagne (53 %), Allemagne (50 %) ou dans le Nouveau Monde (48 %). Seuls 23 % des domaines viticoles et 11 % des coopératives pensent qu'un nouvel équilibre s'établira sans l'aide de l'État, avec là aussi peu de différences d'un pays à l'autre.

Les solutions pour assainir le marché sont diversement appréciées. Ainsi, 45 % des producteurs se disent favorables à des actions visant les jeunes consommateurs. Cette part est plus forte en France (72 %), Espagne (63 %), Italie (61 %), trois pays où la consommation nationale diminue le plus, à cause de la réticence des jeunes consommateurs, d'après Simone Loose. « *La majorité des producteurs jugent qu'offrir des vins d'entrée de gamme moins chers, en réduisant les coûts de production, et augmenter les dépenses publicitaires, ça n'est pas efficace* », poursuit-elle, notant toutefois des différences selon les pays et le type d'acteurs. En France et en Italie, la proportion est plus faible (respectivement 35 % et 34 %). Les caves et les exportateurs, plus en contact avec le marché, se disent, eux, majoritairement favorables à la baisse des coûts de production.

JCD

Drosophila suzukii : les alternatives sur la table

Apparue depuis une décennie en France, la mouche *Drosophila suzukii* est un ravageur redoutable pour la culture de cerises, étendant aussi ses méfaits aux fraises, myrtilles et cassis. Des techniques de lutte émergent : filets, application d'argile, lâchers de parasitoïdes...

Depuis 2020, sept projets ont concerné *Drosophila suzukii*

La *Drosophila suzukii* est aujourd'hui largement répandue dans l'Hexagone et provoque des dégâts pouvant entraîner d'importantes pertes de récolte en fruits rouges (jusqu'à 90 % chez certains producteurs). L'interdiction de l'usage de certaines matières actives prive les arboriculteurs de solution efficaces. Plusieurs programmes de recherche, dont certains résultats ont été présentés à l'occasion du salon Sival à Angers, cherchent à trouver des parades alternatives.

L'application d'une fine couche d'argile sur le végétal afin d'établir une barrière minérale protectrice (elle limite la reconnaissance du fruit par l'insecte) est ainsi une technique déjà utilisée par les producteurs. Plusieurs expérimentations ont été menées par Agribio 82 et ont donné de bons résultats surtout pour les variétés précoces et moins sur les tardives. La solution présente un inconvénient : la présence de tache d'argile sur les fruits, réhhibitoire pour la distribution, nécessitant un rinçage. Des essais sont aussi menés avec des huiles essentielles, seules ou avec de l'argile avec de premiers résultats intéressants. Le domaine La Tapy (CTIFL) s'est aussi penché sur l'usage des filets « insect proof » dont l'efficacité est confirmée d'année en année, même pour les vergers de cerisiers menés « en gobelet ».

Insecte stérile et prédateur naturel

La technique de l'insecte stérile (TIS) émerge comme une solution prometteuse. Il s'agit de stériliser la mouche mâle (par rayonnement) et de procéder à des lâchers sur les vergers, ce qui réduit le nombre d'œufs viables. Le projet « Suzukiss : me » (en cours) permet d'évaluer son potentiel. « *Les résultats pour la fraise sont très encourageants, a expliqué Aliénor Royer, ingénieure d'expérimentation au domaine La Tapy. La TIS présente plusieurs avantages : elle peut couvrir des zones inaccessibles, ses effets sont sur le long terme et des synergies sont possibles avec d'autres techniques. C'est une technologie coûteuse mais compte tenu des dégâts pour la filière, cela vaut la peine.* »

Utiliser un prédateur naturel est aussi l'objet du projet 2023-2026 « SuzoCarpo » de l'Inrae : pour *Drosophila suzukii*, il s'agit d'une autre mouche (*Ganaspis* cf. *brasiliensis*). L'autorisation d'expérimenter in vivo a été obtenue en août 2023. « *Un premier test a été mené et 2024 sera consacrée à l'analyse des données. Actuellement, l'expérimentation est menée sur cinq sites avec 1 000 individus à chaque fois. Nous devrions tripler le nombre de sites prochainement* », a indiqué Aliénor Royer. **PG**

FRUITS & LÉGUMES

Une offre nationale particulièrement réduite

EN BREF...

Chou-fleur : des volumes en baisse et des cours historiquement hauts fin 2023

Les prix à la production pour le chou-fleur français se sont envolés en novembre 2023 : ils ont été supérieurs de 246 % à la campagne précédente et de 181 % à la moyenne 2018-2022, selon une note d'Agreste (ministère). Ce niveau qualifié d'historique est à mettre au compte d'une offre nationale particulièrement réduite du fait de la météorologie très humide, particulièrement en Bretagne et dans la Manche qui ont, d'autre part, été frappées par les tempêtes Ciaran et Domingos. La perte de production sur le seul mois de novembre explique la baisse annuelle plus marquée dans le bassin Ouest (-15 %). Agreste estime par ailleurs que la récolte nationale a été en recul de 13 % sur un an, pour atteindre 195 000 tonnes. Après un début de campagne difficile en juin (production du Nord), le chou-fleur a commencé à se valoriser à partir du mois d'octobre compte tenu d'apports qui n'étaient pas à la hauteur des attentes. De plus, les exportations vers les marchés allemands et des pays de l'Est ont débuté précocement cette année, l'origine espagnole étant moins présente cette année (réduction des surfaces en raison de la sécheresse et de la hausse des coûts de production) et les autres pays producteurs européens (Pologne) éprouvant les mêmes conditions météorologiques qu'en France.

Exportation : la France toujours premier fournisseur de fruits et légumes de l'Espagne

La France demeure le premier fournisseur de fruits et légumes de l'Espagne en termes de volume, avec 629 632 tonnes devant le Maroc (339 476 tonnes) en 2023, selon les données de la Direction espagnole des Douanes et Impôts. Le volume a connu une baisse par rapport à 2022. En revanche, la valeur a bondi de 31 %, pour atteindre 308 millions d'euros, ce qui place la France derrière le Maroc (665 millions d'euros). Les légumes ont représenté 652 890 tonnes et les fruits, 64 612 tonnes. Si la pomme de terre demeure le principal produit exporté (576 600 tonnes), d'autres fruits et légumes sont aussi présents sur le marché espagnol : le haricot vert (37 512 tonnes), la pomme (36 000 tonnes) ou encore l'oignon (8 400 tonnes) ou la laitue (8 700 tonnes). D'autres variétés, humbles en tonnages, s'en tirent plutôt bien côté valorisation sur le marché. C'est ainsi le cas de l'ail avec « seulement » 910 tonnes mais un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros sur la période, ou encore les clémentines avec une valeur de 3,4 millions d'euros pour 1 925 tonnes exportées. L'ensemble des importations espagnoles de fruits et légumes frais a atteint 3,04 millions de tonnes en 2023, soit une croissance de 9 % par rapport à l'année précédente.

**Entre 2018
et 2021, la filière
a connu une forte
croissance des
surfaces (+30 %)**

PPAM : nouveau plan de filière en Auvergne Rhône Alpes

La Région Auvergne Rhône Alpes va consacrer deux millions d'euros (soit 400 000 euros par an) à un nouveau plan de filière concernant les PPAM, s'étalant sur la période 2023-2027 et signé le 11 janvier. Il entend agir sur l'ensemble des problématiques aujourd'hui rencontrées par la filière régionale : diminution des coûts de production et diversification, expérimentation d'agroéquipement, aide à l'investissement (stockage), professionnalisation des acteurs sur les aspects qualité (Siqo), communication renforcée de la filière, renforcement du lien amont-aval... Dans le détail, 200 000 euros annuels seront consacrés au fonctionnement et 200 000 euros à l'investissement, sous réserve du vote des budgets des exercices correspondants.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région française productrice de PPAM avec plus de 11 000 ha (selon le recensement 2020) ; 90 % des surfaces sont concentrées dans la Drôme et l'Ardèche. Cependant, le Puy de Dôme compte des exploitations plus diversifiées dont certaines valorisent des plantes à forte valeur patrimoniale comme la gentiane. Les PPAM se développent aussi en Isère dans la Loire. La région profite d'un environnement favorable : naturel d'une part, économique ensuite (1 876 exploitations et 35 distilleries) et enfin technique (station d'expérimentation de l'ITEIPMAI, plateforme Extralians, CFPPA de Nyons).

La gestion de l'eau est de plus en plus complexe. Pour les organismes professionnels, le volet recherche/développement du plan de filière PPAM devrait du coup être développé : c'est le sens d'un courrier commun qui a été remis à Fabrice Pannekoucke, vice-président de la Région, en charge de l'agriculture et des espaces valléens lors de la signature du plan de filière.

PG

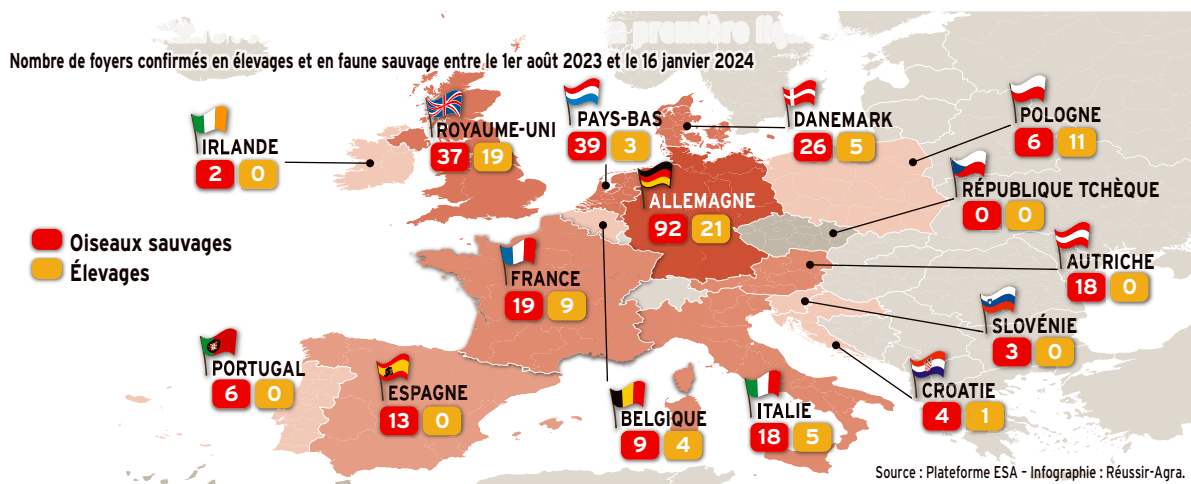
**L'OAD « Baco »
sera déployée
à tous les
professionnels
en 2024**

Ecophyto 2030 : l'horticulture priorise thrips et adventices

Dans le cadre du plan Ecophyto 2030, deux plans d'action ont été retenus pour l'horticulture par le comité inter-filières le 18 décembre 2023. La problématique des thrips et des adventices a été retenue pour la filière. Valhor (interprofession) a identifié une trentaine d'actions pour chacun des deux plans : amélioration des connaissances des thrips, des adventices, des causes et des risques de contamination, évaluation de matériels de désherbage ou de traitement, développement d'outils de reconnaissance, information et formation. Plusieurs actions reposeront sur l'outil « Baco », qui est une application métier numérique permettant de centraliser, harmoniser et améliorer les informations et les pratiques relatives à la surveillance des bioagresseurs à l'échelle des parcelles. Début 2024, cet outil d'aide à la décision sera disponible pour tous les professionnels (des extensions pour d'autres filières sont d'ores et déjà à l'étude).

« Depuis plusieurs mois, l'interprofession s'est appuyée sur le travail soutenu de l'Institut technique de la filière, Astredhor, dans un délai contraint, pour répondre au mieux à la demande », souligne Catherine Muller, présidente de Valhor. Cependant, les taux et plafonds de financement sont toujours des points de vigilance de l'interprofession. « Les subventions apportées pour l'accompagnement des programmes pluriannuels et des appels à projets doivent tenir compte des difficultés rencontrées par les instituts techniques agricoles quant à leur modèle économique. Le financement actuel des programmes Ecophyto ou France 2030 ne leur permet pas de s'engager de manière significative et en tout cas pas à la hauteur des enjeux », alerte l'interprofession. **PG**

Influenza aviaire : le nord et l'est de l'Europe en première ligne



À la mi-janvier, la pression de l'influenza aviaire reste soutenue en Europe (au sens géographique) : avec 456 cas sur des oiseaux sauvages et 190 sur des volailles, la maladie est présente dans 32 pays, du Portugal à la Russie. La carte européenne des foyers dessine deux « fronts » au nord et à l'est, selon la plateforme Épidémiosurveillance en santé animale (ESA). Et de relever que « les voies de migrations descendantes actives des oiseaux sauvages en Europe sont fortement contaminées ». Ce qui vaut en particulier pour « l'amont direct des voies de migrations concernant la France (Danemark, Pays-Bas, Allemagne...) ». L'Hexagone, justement, ne déplore que neuf foyers en

élevages (un dixième a été confirmé depuis), contre 269 à la même date il y a un an. Des chiffres qu'il serait prématuré d'attribuer à la campagne de vaccination, qui se poursuit pour les nouveaux lots de canards. Partout en Europe, « les détections se poursuivent », rappelle la plateforme ESA. Quant à l'Efsa (autorité européenne de sécurité des aliments), elle estimait dans son rapport de décembre que la hausse du nombre de cas a « commencé plus tard que les années précédentes », probablement en raison « d'un retard dans la migration d'automne ». Avant de prévenir que le risque ira croissant au cours de l'hiver.

EN BREF...

-9,7%

C'est la baisse sur un an du prix d'achat des intrants pour l'activité agricole depuis novembre 2022, selon une note du service de statistique du ministère de l'Agriculture. Il est tiré vers le bas par les engrais, qui baissent de 37%, et ainsi que par l'aliment (-10,4%).

8,1 %

En 2022, les produits bio ont représenté 8,1 % de l'approvisionnement en produits laitiers de la restauration collective en valeur, d'après les données de Gira pour le Cniel. C'était 6,9 % en 2021.

OFFRE SPÉCIALE D'ABONNEMENT

Le média de référence des décideurs des filières agricoles

- ➔ Un outil performant de veille sur l'actualité et des tendances des filières agricoles
- ➔ Informations de première main, enquêtes originales, analyses des meilleurs experts
- ➔ Un lieu où s'expriment toutes les voix professionnelles, syndicales et associatives



ABONNEZ-VOUS !

Inclus dans votre abonnement :



Deux ans d'archivage numérique de votre publication

Plus rapide et consultable depuis tous les supports sur votre kiosque en ligne.



Ne soyez plus en retard, grâce à l'offre combiné Agra Presse + AgraFil !

-> Toute l'information du jour chaque soir, pour bien préparer la journée du lendemain

-> Des informations synthétiques dans Agra fil, et décryptées dans Agra presse



JE M'ABONNE EN QUELQUES CLICS SUR **boutique.reussir.fr**

3 formules d'abonnements

**Formule 1 an
Offre Agra Presse**

2 540 € HT

2 593,34 € TTC

**Formule 2 ans
Offre Agra Presse**

4 570 € HT

4 665,97 € TTC

**Formule 1 an
Offre Duo Fil
(Agra Presse + Agra Fil)**

3 809 € HT

3 888,99 € TTC

Une question ? Contactez-nous : 02 31 35 87 28 - service.abonnement@reussir.fr - boutique.reussir.fr